

•••••
•••••
•••••
•••••
•••••

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025





Édito

2025 a une nouvelle fois confirmé le rôle essentiel que la Caf des Yvelines joue dans le quotidien des familles du département. Dans un contexte social en constante évolution, nos équipes ont su rester pleinement mobilisées et attentives pour garantir un service public accessible, réactif et de qualité.

L'année a été rythmée par plusieurs projets structurants. La mise en œuvre de la solidarité à la source et du service public de la petite enfance, la réforme du complément de mode de garde ou encore la signature du nouveau Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale en sont quelques exemples.

Nous avons également poursuivi l'optimisation de nos modes d'intervention : amélioration continue de l'accueil, accompagnement toujours plus personnalisé de nos publics... En travaillant étroitement avec les acteurs locaux, nous contribuons chaque jour à renforcer la cohésion sociale et à faire des Yvelines un territoire toujours plus solidaire, inclusif et tourné vers l'avenir.

Au-delà des actions et des chiffres présentés dans ce rapport, c'est avant tout l'engagement quotidien de nos agents et administrateurs qui mérite d'être salué. Leur professionnalisme, leur sens du service public et leur capacité à s'adapter aux nouveaux défis sont la force vive de notre organisme.

Je tiens également à remercier nos partenaires. Leur implication constante nous permet de remplir pleinement notre mission : garantir à chacun l'accès à ses droits, soutenir les familles et accompagner les parcours de vie.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur soutien, leur confiance et le travail à nos côtés.

Avec confiance et détermination, nous continuerons à mettre notre expertise et nos valeurs au service des habitants yvelinois pour un service public toujours plus proche, plus juste et plus efficace.



*Didier GROSJEAN,
Directeur
de la Caf des Yvelines*

Sommaire

Repères

- Le profil de la Caf des Yvelines...8
- Les chiffres clés...9
- Le département des Yvelines...12

Gouvernance

- Le Conseil d'administration...14
- L'Équipe de direction...17



Une Caf partenaire des parcours de vie et des projets de territoires

- Contribuer à l'accompagnement social des familles...30
- Être aux côtés des partenaires...31
- Développer les services à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse...34
- Accompagner les parents...36
- Développer l'animation de la vie sociale...37
- Favoriser l'inclusion...38
- Améliorer le cadre de vie et l'habitat...40



Une Caf innovante et performante, dans une démarche d'amélioration continue et de responsabilité sociétale

- Piloter notre action, améliorer nos services et développer de nouveaux projets...50
- Coopérer et mutualiser au niveau régional et national...52
- S'engager en faveur des enjeux environnementaux et sociétaux...54



page
07

Une Caf engagée pour la qualité de service et le juste droit

Assurer le traitement des dossiers allocataires...20

Renouveler la relation de service...22

Renforcer l'accès aux droits...24

Garantir le juste droit...26



page
29

Forte des valeurs de la Sécurité sociale, une Caf qui donne du sens, fédère et accompagne

Accompagner nos salariés...44

Mobiliser, valoriser nos collaborateurs et œuvrer pour des conditions de travail améliorées...45

Valoriser nos ressources...47



page
49





Repères et Gouvernance



Le profil de la Caf des Yvelines

La Caf des Yvelines joue un rôle essentiel dans le dispositif de protection sociale et de solidarité du département.

Missions

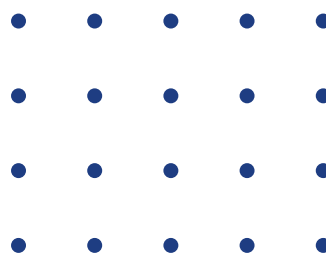
Elle soutient les familles yvelinoises et les personnes les plus vulnérables dans leur vie quotidienne :

- ◆ en facilitant la relation parentale, en favorisant le développement de l'enfant et en soutenant les jeunes ;
- ◆ en prévenant et accompagnant les ruptures familiales ;
- ◆ en participant à l'amélioration du cadre de vie et des conditions de logement ;
- ◆ en créant les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Activités

La Caf des Yvelines propose une offre globale de service au plus près des besoins des familles en assurant :

- ◆ le versement des prestations légales qui correspondent à des aides définies par la loi et les textes réglementaires (Prestations familiales, Aides au logement, Prime d'activité, minima sociaux comme le Revenu de solidarité active et l'Allocation aux adultes handicapés) ;
- ◆ la mise en place d'une politique d'action sociale familiale via des aides financières individuelles, le soutien des travailleurs sociaux ou le cofinancement de différents services et équipements collectifs dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité, de la jeunesse, de l'insertion, du logement, du handicap, de l'animation de la vie sociale et de l'inclusion numérique.



Statut

La Caf des Yvelines est un établissement de droit privé remplissant une mission de service public. Elle appartient à la branche Famille de la Sécurité sociale, un réseau de 101 Caf, piloté et animé par la CNAF, établissement public sous tutelle de l'État.

Financement

Le financement de la Caf des Yvelines, et plus globalement de la branche Famille, provient principalement des cotisations et contributions sociales versées par les employeurs, d'impôts et taxes et du remboursement de certaines prestations versées pour l'État (Allocation aux adultes handicapés, Prime d'activité) ou pour le département (Revenu de solidarité active).

Les chiffres clés

Bénéficiaires

254 929
allocataires



soit près
d'1
Yvelinois
sur 2

Près de **717 000**
personnes couvertes
(allocataires, conjoints, enfants)

Montants versés

Plus de
1,58 Mrd €
versés au titre
des prestations familiales



Près de
180 M €
versés au titre
de l'action sociale

Partenariats

123
CTG signées
depuis 2019



soit
97,70 %
de taux de couverture

Prestations familiales



4,5 M
pièces reçues
889 155
dossiers traités



25 859
rdv physiques



56 048
visites sans rdv



27 824
rdv téléphoniques

Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires

5 départements
couverts (78, 75, 92, 93 et 95)



56 950 833 €
versés au titre de l'intermédiation
financière et du recouvrement des
pensions alimentaires

32 268
pensions alimentaires
intermédiées

267 460 dossiers traités



1 100
structures financées
dont :

- ◆ **380** établissements d'accueil du jeune enfant financés par la Prestation de service unique, soit **13 734** places en crèche (taux de couverture locale de 60,20 %)
- ◆ **402** accueils de loisirs
- ◆ **53** relais petite enfance
- ◆ **39** centres sociaux et **15** espaces de vie sociale

Contrôles et lutte contre la fraude



53 636
contrôles réalisés
par les agents de la Caf
(sur pièces ou sur place)

517
fraudes détectées
pour un montant total
de 8,07 M €



574
sanctions
prononcées
par la Caf

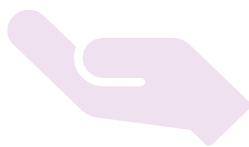
- ◆ **137** avertissements
- ◆ **322** pénalités pour un montant total de 359 615 €
- ◆ **115** plaintes déposées

Travail social

4 774
interventions
individuelles
41
interventions
collectives
ayant réuni 1 295 participants



2 559 €
aides locales
versées aux familles



Collaborateurs



11 %
hommes

89 %
femmes

616 agents

avec un index d'égalité F/H
de 89/100



80,50 %
de télétravailleurs

98
recrutements



Bénéficiaires et montants versés par prestation

	● ● ● ●	Nombre de foyers bénéficiaires (situation à juin 2025)*	Montant des prestations (cumul annuel)
Naissance jeune enfant			
Prestation d'accueil du jeune enfant dont :		40 263	254 184 960
Prime naissance/adoption		791	11 178 884
Allocation de base		27 661	60 906 823
Complément libre choix d'activité (y compris Colca)**		-	49 946
Complément mode de garde		17 146	163 779 278
Prestation partagée d'éducation de l'enfant		4 403	18 270 029
Prestations éducation enfant		129 988	505 282 303
Allocations familiales (y compris forfaitaire)		122 112	343 170 435
Complément familial		19 578	57 350 286
Allocation de rentrée scolaire		53 353	42 936 724
Allocation de soutien familial		16 795	61 824 858
Logement		81 637	257 905 697
Allocation de logement familiale		10 153	43 191 253
Allocation de logement sociale		19 209	57 821 240
Aide personnalisée au logement		52 275	156 352 445
Aide aux associations (allocation logement temporaire)***		-	507 323
Prêt pour l'amélioration de l'habitat et lieu d'accueil		22	33 436
Dépendance		29 674	231 807 227
Allocation adultes handicapés (y compris compléments AAH)		18 139	186 818 742
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé		11 756	38 431 702
Allocation journalière de présence parentale		465	6 156 982
Complément de l'AJPP sans AJPP		1	185 756
Allocation journalière du proche aidant		24	214 045
Revenu garanti et compléments		89 556	336 030 222
Revenu solidarité active – droit commun		26 276	171 317 407
- dont RSA – avec majoration isolement		2 843	21 768 950
- dont RSA – sans majoration isolement		23 423	149 548 458
Prime de Noël (RSA)		24 883	5 695 598
Prime pour l'activité		69 456	159 017 217
International (allocation et complément différentiels, allocation familiale conventionnelle)		1 748	3 376 449
Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC)		561	544 976
TOTAL		254 929	1 589 131 834

* excepté pour

- l'ARS dont les données sont récupérées sur le mois de décembre

- la Prime de Noël dont les données sont récupérées sur les mois de novembre et décembre

- les prestations internationales dont les données se rapportent au trimestre précédent

- l'AVVC et le Prêt pour l'amélioration de l'habitat et lieu d'accueil dont les données se rapportent à l'ensemble de l'année

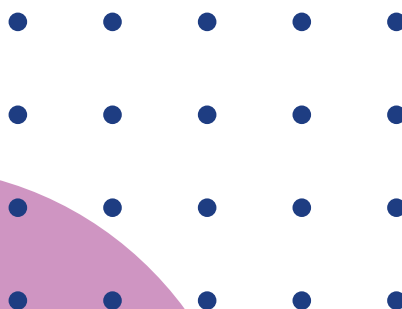
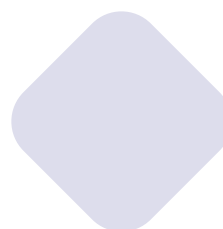
** Allocation substituée depuis 2023 par la Prestation partagée d'éducation de l'enfant. Les montants sont relatifs à la révision, en 2025, de droits antérieurs.

*** Aide versée aux gestionnaires des aires d'accueil des gens du voyage

Les aides d'action sociale par domaine d'interventions



	2025
Accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans Soutien technique et financier aux structures d'accueil du jeune enfant et aux relais d'assistants maternels	129 363 931 €
Temps libre des enfants et des familles Aide aux vacances, soutien aux activités de temps libre organisées par les associations et les collectivités locales	37 971 103 €
Accompagnement social Financement de l'aide au foyer Secours, prêts d'honneur et interventions de travail social	1 780 285 € 478 034 € 1 302 251 €
Logement et habitat Aides diverses destinées aux familles en difficulté	559 505 €
Animation de la vie sociale Centres sociaux, Foyers de jeunes travailleurs et autres équipements de voisinage	6 058 513 €
Autres actions Accompagnement à la fonction parentale, réseaux d'écoute et lieux d'accueil	4 020 423 €
Total des aides financières aux partenaires et aux familles	179 753 761 €



Le département des Yvelines : une variété de territoires et de publics

Avec 1 485 086 habitants, les Yvelines est le département le plus peuplé de la grande couronne parisienne. En juin 2025, le nombre d'allocataires à la Caf des Yvelines s'élevait à 254 929. Près de 717 000 personnes (allocataires, conjoints, enfants) sont couvertes par une prestation versée par la Caf des Yvelines, soit près d'un habitant sur deux.

Un département francilien avec des concentrations urbaines et un caractère rural significatif

L'urbanisation du département est fortement déterminée par la proximité de Paris. Les Yvelinois se concentrent dans une cinquantaine de communes du Nord-Est du département (72 % de la population résident dans 20 % des communes) au sein de grands centres urbains. Le territoire conserve néanmoins un caractère rural. Près de la moitié des communes yvelinoises compte moins de 1 000 habitants. Le département est organisé en dix intercommunalités de taille différente : de Grand Paris Seine & Oise (GPS&O), la plus grande communauté urbaine de France avec plus de 433 000 habitants, aux cinq communautés de communes rurales dont les populations varient de 22 500 à 51 500 habitants.

Un contexte socio-économique plus favorable qu'ailleurs...

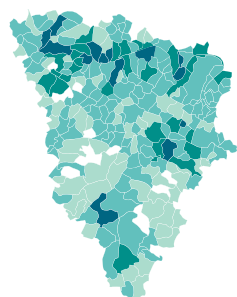
Les indicateurs socio-économiques et de précarité sont plus favorables dans les Yvelines qu'ailleurs : le taux de pauvreté est de 10,5 % dans les Yvelines contre 16,1 % en Île-de-France et 14,5 % en France métropolitaine. Cependant, 27 % des foyers allocataires de la Caf vivent sous le seuil des bas revenus, soit 68 012 allocataires.

Mais des territoires et des publics plus marqués par la pauvreté

Des territoires sont plus marqués par la pauvreté que d'autres, le Nord-Ouest des Yvelines notamment. En particulier, dix-sept communes yvelinoises sont concernées par la Politique de la ville avec 22 quartiers classés quartiers Politique de la ville. De même, certains publics sont plus fragiles que d'autres. Les familles monoparentales sont parmi les allocataires yvelinois les plus touchés par la pauvreté : 45 % d'entre elles se situent sous le seuil des bas revenus. En raisonnant par âge, les jeunes de moins de 30 ans représentent la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté dans les Yvelines, comme en Île-de-France et en France. De même, près de 24 000 jeunes yvelinois ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.



1 485 086
habitants



259
communes

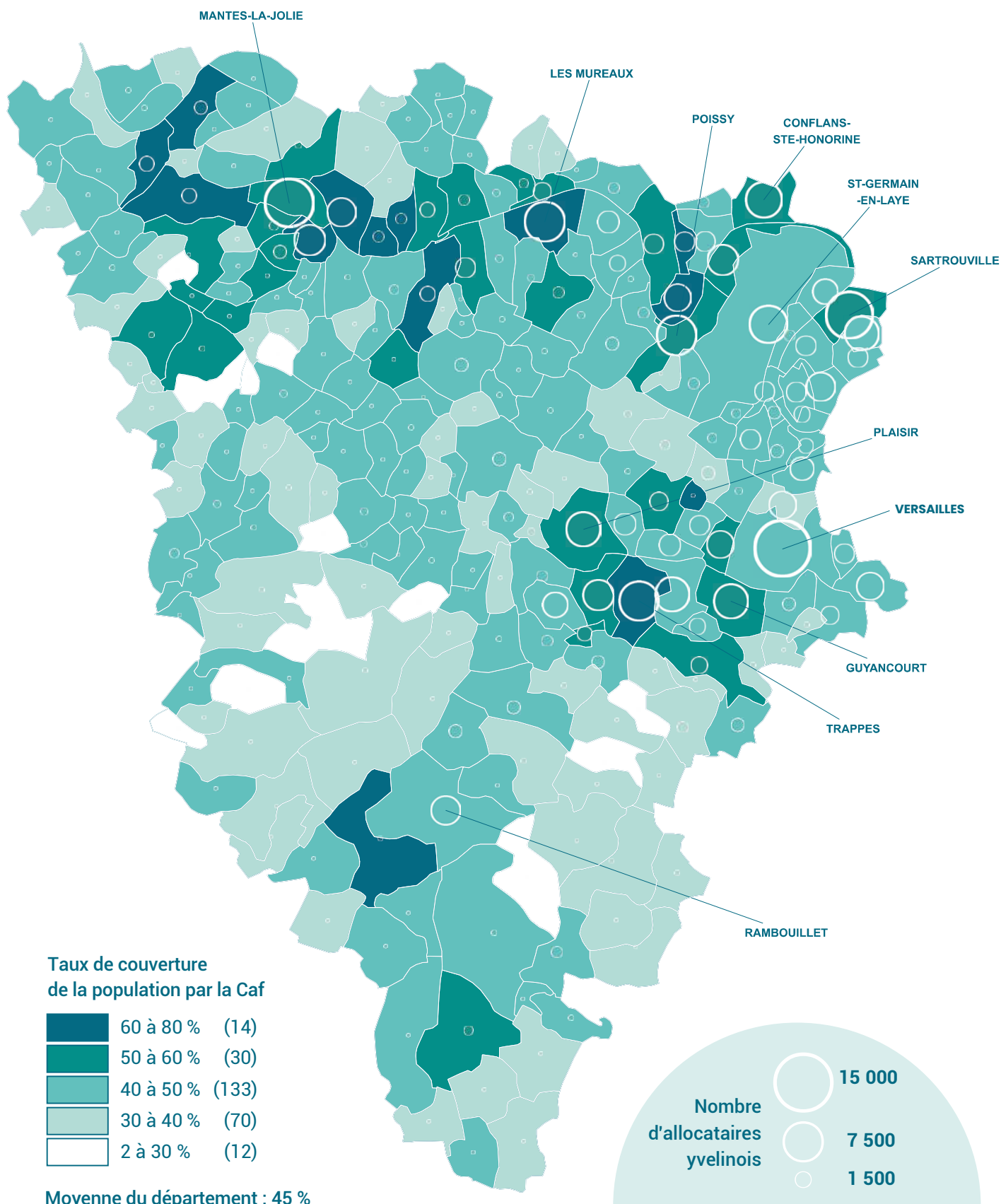
10
établissements
publics de coopération
intercommunale



Découvrez
le portrait social 2025

22
quartiers
classés quartiers
Politique de la Ville

La Caf et les Yvelinois



PACTE, Performance amélioration continue transverse et évaluation, mars 2026,
Sources : Caf, Données allocataires au 31 déc 2024 ; Insee, RP2022

Gouvernance

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration oriente et contrôle l'activité de la Caf. Il définit la politique d'action sociale en cohérence avec les orientations nationales, vote les budgets, approuve les comptes et veille à améliorer les relations avec les usagers.



Il se compose de 24 membres, représentant les organisations syndicales (salariales et patronales), les associations familiales et les personnes qualifiées, nommés par arrêté du Préfet de région pour une durée de 4 ans.

Sophie BARROIS en est la Présidente. Ses trois Vice-Présidents sont Samira TAFAT, Hervé VINCENT et Noëlle SARAGA.

Sur l'ensemble de l'année 2025, le Conseil d'administration a tenu 8 séances.

Principales décisions arrêtées

- ◆ Accord pour la nomination d'Adélaïde FAVRAT, en qualité de Directrice comptable et financière ;
- ◆ Approbation des comptes et affectation des résultats de l'exercice 2024 ;
- ◆ Vote sur la mise en place d'un nouveau Point numérique Caf ;
- ◆ Vote de nouvelles dispositions du guide « Mon Accompagnement Global » (règlement intérieur d'action sociale) pour 2026 ;
- ◆ Adoption des budgets 2026 ;
- ◆ Autorisations de signature du SDSF-AVS ;
- ◆ Signatures des contrats ville par la Présidente.

Une journée d'étude dédiée au bilan à mi-CPOG

Introduite par la Présidente, Sophie BARROIS, et le Directeur, Didier GROSJEAN, la dernière journée d'étude de cette mandature fut l'occasion de consacrer la matinée à des échanges avec des allocataires et un élu et, l'après-midi, à un bilan, à mi-parcours, du CPOG autour d'ateliers sur nos ambitions :

- ◆ **Garantir** : une Caf engagée pour la qualité de service et le juste droit ;
- ◆ **Soutenir** : une Caf identifiée et reconnue comme partenaire des parcours de vie et des projets de territoire ;
- ◆ **Piloter** : une Caf innovante, qui poursuit sa démarche de performance, d'amélioration continue et de responsabilité sociétale.

Dans une dynamique participative, chaque atelier a permis de faire le point sur les faits marquants 2023-2025, de mettre en avant les chiffres clés et de mesurer les perspectives 2025-2027.

À l'issue de ces ateliers, Didier GROSJEAN a remercié les administrateurs pour leur implication tout au long de cette mandature.

Pour clôturer la journée, Sophie BARROIS a mis en avant l'engagement collectif au bénéfice des allocataires et des partenaires yvelinois et, en cette année des 80 ans de la Sécurité sociale, elle a rappelé les valeurs de solidarité et d'équité que porte la Caf des Yvelines.

Au Conseil d'administration s'adjoignent :

... des commissions obligatoires

La Commission de recours amiable

Elle statue, sur délégation du Conseil d'administration, sur les contestations formulées par les allocataires en matière d'ouverture de droits et de remise de dettes. Les membres de cette commission ont élu Jean-Marc PAUTRAT comme Président et Sophie BARROIS comme Vice-Présidente.

- ◆ 5 membres titulaires et 5 suppléants
- ◆ 12 séances

La Commission des pénalités

Elle rend un avis sur le montant de la pénalité financière à appliquer en cas de fraude au regard de la gravité des faits reprochés, omission ou fausse déclaration. Christine BAUDERE a été reconduite à la Présidence.

- ◆ 4 membres titulaires et 4 suppléants
- ◆ 6 séances

La Commission des marchés

Elle procède à l'attribution de l'ensemble des marchés passés par la Caf dans le cadre de procédures formalisées.

Jean-Marc PAUTRAT a été désigné Président et Christine LE GAC en assure la Vice-Présidence.

- ◆ 10 administrateurs titulaires et 10 suppléants
- ◆ 1 séance

... et des commissions facultatives

La Commission d'action sociale

Elle attribue, sur délégation du Conseil d'administration, les aides à l'investissement et au fonctionnement pour les divers équipements et décide de l'octroi ou du renouvellement d'agrément (Foyers de jeunes travailleurs, Centres sociaux, Relais petite enfance, Lieux d'accueil enfants-parents...) ouvrant droit au versement de la prestation de service. Armelle PERICARD a été élue Présidente de cette commission et Sandra BENHEMMA en assure la Vice-Présidence.

- ◆ 16 administrateurs titulaires et 12 suppléants
- ◆ 9 séances

La Commission prestations information

Elle statue sur les dérogations en matière d'habitabilité et sur les prorogations de dérogation à la décence en hôtel meublé ou en pension de famille. Elle est présidée par Michel BANCAL, Sophie BARROIS en assure la Vice-Présidence.

- ◆ 14 administrateurs et 12 suppléants
- ◆ 4 séances

La Commission d'information financière

Elle prépare la décision d'approbation des comptes prise par le Conseil d'administration. Les membres de cette commission ont élu Géraldine CHAMOULARD en qualité de Présidente et Thierry JOURDAINE de Vice-Président.

- ◆ 13 administrateurs titulaires et 11 suppléants
- ◆ 1 séance

La Commission d'administration générale

Elle examine le budget commun de gestion. Les membres de cette commission ont élu Noëlle SARAGA en qualité de Présidente et Hervé VINCENT de Vice-Président.

- ◆ 16 administrateurs titulaires et 12 suppléants
- ◆ 2 séances

La Commission stratégie immobilière et accueil

Présidée par Sophie BARROIS, cette commission mène les travaux sur la stratégie immobilière et d'accueil sur le territoire des Yvelines.

- ◆ 16 administrateurs et 12 suppléants
- ◆ La CSIA ne s'est pas réunie en 2025

La Commission de suivi de la population batelière

Cette commission réglementaire spécifique a été instaurée par arrêté du 28 septembre 2001 dans le cadre de la reprise de gestion par la Caf des Yvelines des droits aux prestations familiales des allocataires bateliers.

Cette instance est plus particulièrement chargée d'assurer le suivi de la qualité du service rendu par la Caf à la population batelière.

Composée de 10 membres, cette commission, présidée par Rogine DOURLANT, Rémy GOUEL assurant la Vice-Présidence, ne s'est pas réunie en 2025.

La composition du Conseil d'administration (au 31 décembre 2025)

Présidente : Sophie BARROIS

Vice-Président(e)s : Samira TAFAT, Hervé VINCENT, Noëlle SARAGA



	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Représentants des assurés sociaux	CGT Sandra BENHEMMA Véronique HOSSON	CGT Bruno BIRACH Fanny XARDEL
	CGT / FO Thierry JOURDAINE Aduzinda VIEIRA DE FREITAS	CGT / FO Sabrina PAUTTE Claude BACCA
	CFDT Sophie BARROIS -	CFDT Marie-Thérèse BELLINOT Christophe COVILLERS DUHEN
	CFTC Michel BANCAL	CFTC Claire LAVIRON
	CFE / CGC Hervé VINCENT	CFE / CGC Christine LE GAC
Représentants des employeurs	MEDEF Samira TAFAT Aïcha FAOUSSI	MEDEF Chantal DUVAL -
	U2P Noëlle SARAGA	U2P -
	CPME Géraldine CHAMOUARD David DA SILVA	CPME Catherine DUMILIEU Christelle CHASSET
Représentants des travailleurs indépendants	U2P -	U2P -
	CPME Jean-Marc PAUTRAT	CPME Gilles GAILLARD
	FNAE Antoinette BONNEAU	FNAE -
Représentants des associations familiales (UDAF)	Nejib GASMI Myriam GUGLIELMI Armelle PERICARD Ségolène SEGA	Catherine BROUARD Marie DAVOUST Maryvonne THYSS -
Représentants des personnes qualifiées	Christine BAUDERE Dominique BENOIT Farid HADJ-CHAIB Ali RIH	-
Représentants du personnel	Collège « Employés » Sandra MALINUR (CFDT) Aurélie DELLIERE (CFDT)	Collège « Employés » - Kamardine WIRDANE (CFDT)
	Collège « Cadres » Bénédicte JEANNE-MICHAUD (CFDT)	Collège « Cadres » Matthieu MASSEAU (CFDT)

L'Équipe de direction (au 31 décembre 2025)

L'Équipe de direction assure la mise en œuvre de la politique du Conseil d'administration et la gestion de l'organisme. Elle est composée de 6 membres :

Didier GROSJEAN

Directeur

Le Directeur est garant du bon fonctionnement de l'organisme qu'il pilote conformément aux orientations stratégiques du Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog).

Il décline les politiques publiques sur le territoire en cohérence avec les décisions du Conseil d'administration, notamment en matière d'action sociale.

Il anime l'équipe de direction.

Lui sont rattachés les ressources humaines, le budget, le pilotage, la médiation administrative ainsi que la communication et l'innovation.

Aurélie SCHAAF

Directrice adjointe des allocataires et des partenaires (DAP)

La Direction adjointe des allocataires et des partenaires assure l'offre globale d'accueil et d'accès aux droits des allocataires et des partenaires.

Elle gère le déploiement de parcours usagers adaptés à leur situation ou à certains événements de vie à travers une relation de service multi-canal et partenariale, le traitement des dossiers et le paiement des prestations familiales selon une approche populationnelle, l'accompagnement social des familles et l'attribution d'aides financières individuelles.

Elle gère le budget d'action sociale et accompagne également les partenaires yvelinois dans les domaines de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'inclusion numérique.

Elle pilote et participe activement à la définition des orientations stratégiques du Centre national d'appui aux portails partenaires en veillant à aligner les objectifs du centre avec les besoins et les priorités de la CNAF.



Adélaïde FAVRAT, Aurélie SCHAAF, Didier GROSJEAN, Delphine HILBERT, Anne-Claire LEFEVRE-REGNAULT et Maxime PAUWELS

Maxime PAUWELS

Directeur des prestations et de la relation de service (DPRS)

Rattachée à la Direction adjointe des allocataires et des partenaires, la Direction des prestations et de la relation de service assure le traitement des dossiers de prestations légales tout en répondant aux sollicitations des allocataires dans un objectif de qualité et de rapidité. Elle assure la gestion des accueils des allocataires sur le territoire yvelinois. La Direction organise également un appui technique, réglementaire et fonctionnel au niveau des prestations légales.

Adélaïde FAVRAT

Directrice comptable et financière (DCF)

La Directrice comptable et financière est responsable de la gestion et de la qualité des comptes de la Caf, de la vérification des traitements des dossiers des partenaires et des allocataires, du contrôle sur pièces et sur place des allocataires ainsi que de la lutte contre la fraude et du recouvrement des indus. Lui sont également rattachées les équipes de l'Aripa, service mutualisé qui gère les dossiers de pensions alimentaires de la Caf des Yvelines, de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, ainsi que le secteur dédié à l'amélioration continue et l'évaluation.

Anne-Claire LEFEVRE-REGNAULT

Directrice des ressources (DR)

À l'écoute des collaborateurs, la Direction des ressources coordonne l'ensemble des moyens de l'organisme. Elle suit, via des outils de pilotage, chaque dépense. Elle est le garant de la sécurité de chacun, du respect des principes de la commande publique et du bon fonctionnement de l'infrastructure informatique. Elle déploie la stratégie immobilière de la Caf et a en charge la transformation numérique interne.

Delphine HILBERT

Attachée de direction

L'Attachée de direction contribue au fonctionnement stratégique et institutionnel de la Caf. Ses missions se répartissent autour de deux axes majeurs d'intervention :

- ◆ l'animation de la démarche stratégique de l'organisme : appui au pilotage des dispositifs structurants tels que le Cpog ou le projet d'entreprise, planification des instances de gouvernance, suivi des indicateurs stratégiques, coordination d'audits, de questionnaires et de bilans... ;
- ◆ les relations institutionnelles et l'ouverture vers l'extérieur : représentation de la Caf dans certaines instances ou groupes de travail partenariaux, coordination d'événements partenariaux, recherche de financements européens...





Une Caf engagée pour la qualité de service et le juste droit



La Caf des Yvelines s'attache à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre à ses allocataires de bénéficier d'un service toujours plus accessible, plus rapide et de qualité.

Assurer le traitement des dossiers allocataires

Le paiement rapide et régulier des droits constitue le cœur de métier de la Caf des Yvelines.

L'année 2025 a été marquée par trois réformes réglementaires majeures. Leur mise en œuvre a nécessité à la fois la formation des collaborateurs de la Caf et un accompagnement renforcé des allocataires, notamment via des campagnes d'information dédiées.



La mise en place de la solidarité à la source

Face au phénomène de non-recours aux prestations sociales, un chantier de modernisation et de simplification des démarches d'accès au RSA et à la Prime d'activité a été lancé.

Sur le même principe que le « prélèvement à la source (PAS) » pour les impôts, la « solidarité à la source » vise pour les prestations sociales à :

- ◆ simplifier les démarches et faciliter l'accès aux droits des usagers ;
- ◆ garantir le versement du juste droit grâce à un calcul fondé sur des données plus fiables ;
- ◆ diminuer les indus et les rappels grâce à la fiabilisation des données utilisées ;
- ◆ intensifier la lutte contre le non-recours aux droits lié à l'abandon des démarches administratives.

Depuis mars 2025, les déclarations trimestrielles des allocataires sont préremplies avec les ressources déjà connues (salaires, allocation chômage, indemnités journalières de sécurité sociale, pensions de retraite). Ces ressources sont affichées en montant net social. Ce montant est automatiquement calculé par l'employeur ou l'organisme versant une prestation et affiché sur le bulletin de paie ou le relevé de prestations.

Ainsi, les allocataires n'ont plus qu'à vérifier les ressources et valider leur déclaration. À terme, grâce à une connaissance précise et fiable des ressources, les Caf peuvent mieux évaluer les droits des personnes et leur proposer des prestations auxquelles elles n'avaient pas encore accès.

Les retours des usagers sont significatifs :

- ◆ 84 % jugent la déclaration plus simple ;
- ◆ 89 % la trouvent plus rapide ;
- ◆ 72 % se sentent davantage en confiance au moment de déclarer leurs ressources.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ Pour le déploiement de la solidarité à la source ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

150
collaborateurs
formés



27
jours
de formation

120
collaborateurs
formés



10
jours
de formation

Une réforme du Complément mode de garde (CMG)

Le CMG, qui aide à financer l'emploi d'un assistant maternel ou d'un salarié à domicile, a évolué pour mieux répondre aux besoins d'accueil des familles et s'adapter à leur situation.

- ◆ Depuis le 1^{er} septembre 2025,
 - des critères plus précis sont pris en compte pour déterminer le montant de l'aide financière correspondant à la situation réelle des parents (ressources mensuelles, enfants à charge, coût horaire de la garde, nombre d'heures par mois) ;
 - pour les familles monoparentales, le CMG peut être versé jusqu'aux 12 ans de l'enfant, dans les mêmes conditions que pour les enfants âgés de moins de 6 ans.
- ◆ Depuis décembre 2025, en cas de séparation avec résidence alternée, les parents peuvent chacun bénéficier du CMG pour recourir aux services d'un assistant maternel ou d'un salarié à domicile.

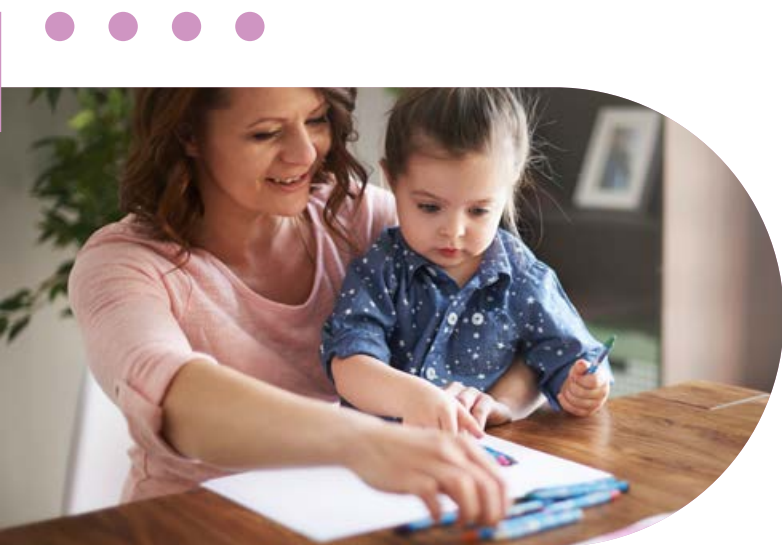


Des évolutions relatives à la politique de l'emploi

La loi n° 2023-1196 pour le plein emploi, adoptée le 18 décembre 2023, a fixé un cadre normatif pour la politique de l'emploi menée par l'État et l'ensemble des opérateurs associés, en particulier France Travail et la branche Famille.

Cela s'est traduit par :

- ◆ un dispositif d'inscription automatique des demandeurs et bénéficiaires du RSA à la liste des demandeurs d'emploi de France Travail depuis le 15 janvier 2025 ;
- ◆ l'intégration de nouvelles données dans le calcul du RSA avec la possibilité pour le Conseil départemental de sanctionner les bénéficiaires RSA en cas de non-respect des contrats d'engagements.



Renouveler la relation de service

En rendez-vous, dans nos accueils, au téléphone, sur caf.fr, la Caf accompagne les allocataires afin de les guider dans leurs démarches en ligne avec un objectif : les faire gagner en autonomie.



TROOV : le nouveau système de gestion des rendez-vous

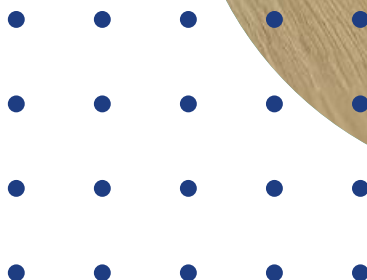
Depuis juin 2025, un nouvel outil de gestion des rendez-vous, TROOV, a été déployé dans l'ensemble de nos accueils. Ce déploiement, mené en coordination avec l'ensemble des métiers (accueil, informatique, communication, prestations, contrôle sur place, travail social, services généraux), a permis une mise en service maîtrisée.

TROOV améliore la visibilité en temps réel, optimise les créneaux proposés et facilite la gestion des rendez-vous.



80

allocataires ont bénéficié en 2025 du dispositif de visio-interprétation pour les sourds et malentendants



Un nouvel élan pour l'inclusion numérique

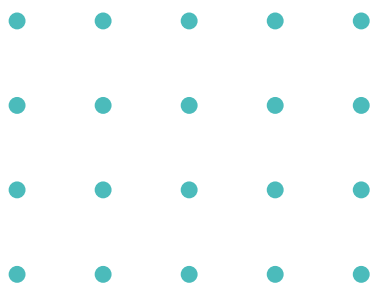
Pour accompagner le développement des démarches en ligne, la Caf a renforcé en octobre 2025 son secteur « Inclusion numérique et dématérialisation ».

Ses missions :

- ◆ renforcer les liens avec les partenaires d'accueil sur l'ensemble du territoire ;
- ◆ accompagner les agents dans la promotion de la téléprocédure ;
- ◆ expliquer les impacts de la dématérialisation sur le traitement des dossiers allocataires.

Cette évolution répond à la nécessité de soutenir les publics les plus éloignés du numérique et de maintenir une qualité de service équitable.





la Caf des Yvelines au cœur du territoire

La Caf des Yvelines mène une politique partenariale destinée à faciliter l'orientation et l'accompagnement des allocataires vers les téléservices. Ces collaborations renforcent la présence de la Caf auprès des publics en proposant un accueil de proximité et un accompagnement adapté.

Sur l'ensemble du territoire yvelinois, plusieurs types de partenaires contribuent à l'accueil et à l'accompagnement des usagers :

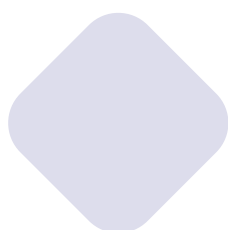
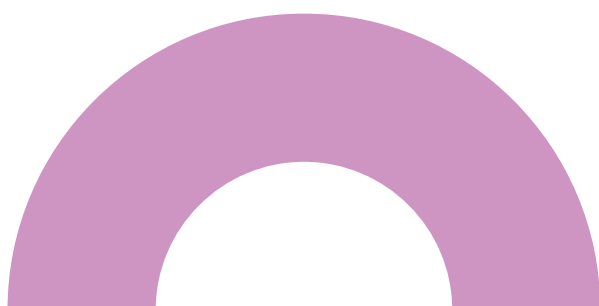
- ◆ 28 France services, conventionnées au niveau national, offrant un guichet unique pour 12 opérateurs publics ;
- ◆ 6 Points relais Caf, portés par des associations formées par la Caf pour aider les allocataires dans leurs démarches en ligne ;
- ◆ 5 Points numériques Caf, installés chez des partenaires et équipés d'ordinateurs, scanners et imprimantes pour faciliter l'accès aux téléservices.

En 2025, deux nouvelles structures France services ont ouvert :

- ◆ la France services à Versailles, implantée au centre social Bernard de Jussieu ;
- ◆ le Pimms France services Trois Villages, intervenant sur Hermeray, Raizeux et Saint-Hilarion.

Répartis en 7 territoires sur le département, les travailleurs sociaux reçoivent les familles allocataires sur les sites de Mantes-la-Jolie et Versailles mais également dans 22 lieux d'accueil extérieurs au plus proche des publics.

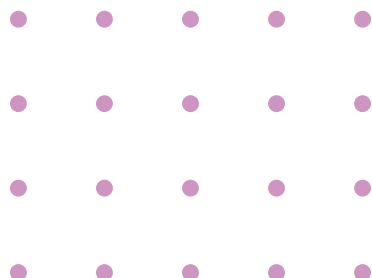
En 2025, 6 nouveaux lieux d'accueil ont été conventionnés : il s'agit principalement de bureaux mis à disposition par les centres sociaux.



Retrouvez la carte de nos points d'accueil

Renforcer l'accès aux droits

La Caf des Yvelines déploie de nombreuses actions visant à faciliter l'accès aux droits.

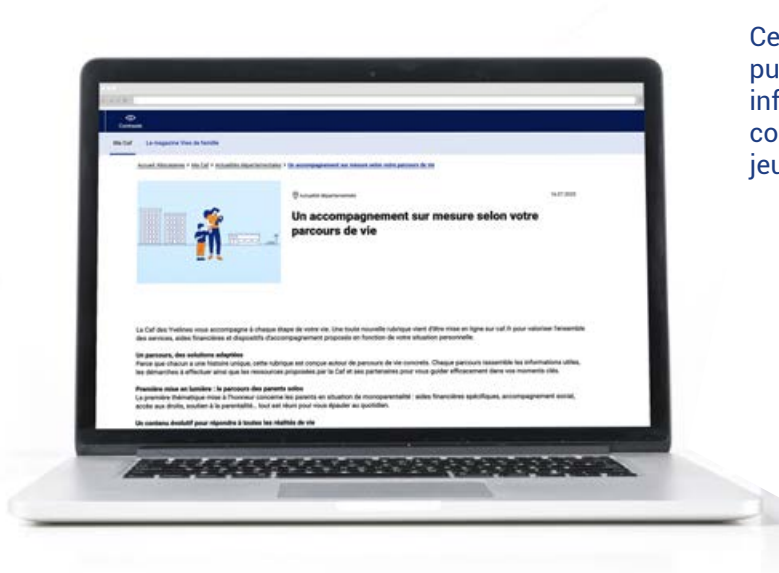


Un accompagnement sur mesure selon le parcours de vie

Dans sa volonté de faciliter l'accès à son offre globale de service, renforcer son soutien auprès des familles yvelinoises et faciliter leurs démarches au quotidien, la Caf a lancé sur caf.fr une rubrique « Un accompagnement selon votre parcours de vie ».

Cette page rassemble de manière claire, structurée et accessible l'ensemble des informations, aides et dispositifs d'accompagnement par profil. Deux profils sont déjà disponibles : « Je suis parent solo » et « Je suis concerné(e) par le handicap ou la maladie ». D'autres parcours viendront compléter cette rubrique.

Cette offre globale de service est élaborée grâce à un travail de transversalité mené au sein de la Caf des Yvelines, notamment à travers l'animation d'ateliers thématiques inter-métiers. Ils aboutissent à un état des lieux précis et à l'identification d'axes d'amélioration. Ils sont complétés par les ateliers associant les partenaires et les allocataires.



La Caf à la rencontre des mineurs non accompagnés du département

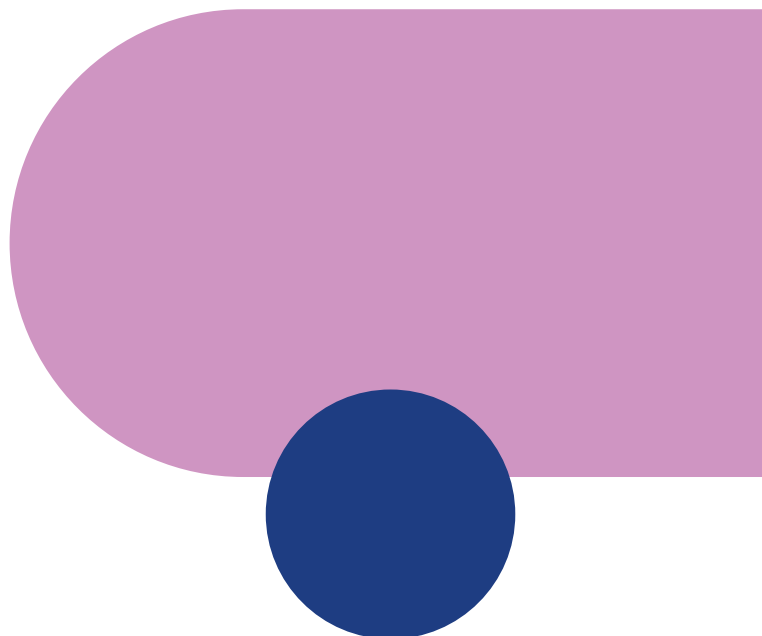
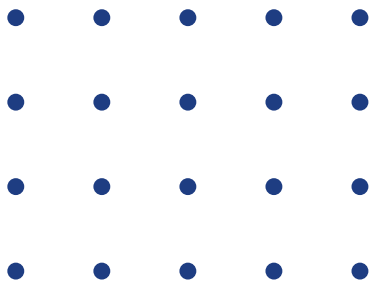
Le 17 décembre 2025, un forum dédié aux mineurs non accompagnés s'est tenu à Guyancourt, réunissant le Conseil départemental, la CPAM, Yvelines Info Jeunes et la Caf.

Objectif : faciliter l'accès à l'information et aux droits pour ces jeunes aux parcours particuliers.

Tout au long de la journée, les participants ont pu échanger directement avec les partenaires présents grâce à différents stands thématiques. Les discussions ont porté sur des sujets clés tels que la santé, les prestations sociales ou encore les démarches administratives.

Sur le stand de la Caf, un atelier ludique sous forme de jeu de cartes a permis de déconstruire les idées reçues et présenter plus clairement les prestations proposées. Les jeunes ont également été accompagnés dans l'utilisation des outils numériques de la Caf : création de compte sur caf.fr, simulations de droits via l'application mobile, ainsi que divers conseils pour simplifier leurs démarches en ligne.

Ce forum a été marqué par des échanges riches, un public attentif et une forte satisfaction quant aux informations obtenues. Une belle illustration de la coopération entre partenaires pour accompagner ces jeunes vers davantage d'autonomie et d'inclusion.



Un partenariat pour l'accès aux droits des personnes sous main de justice

Une offre de service spécifique a été déployée en partenariat avec la CPAM et le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) dans le cadre d'une convention tripartite signée le 17 mars 2025. Elle s'organise autour de plusieurs dispositifs complémentaires.

- ◆ Une boîte professionnelle dédiée, gérée par le secteur DAVA (Détecter Aller vers Accompagner), facilite les échanges avec les professionnels du SPIP ainsi qu'avec les travailleurs sociaux du SMPR (Service médico-psychologique régional). En 2025, 78 sollicitations ont été enregistrées concernant des demandes de rétablissement ou de suspension de droits à la suite d'une incarcération, sur la base d'un bulletin transmis par l'établissement pénitentiaire. Trois prestations principales sont concernées : le RSA (26 sollicitations), l'AL (8 sollicitations) et l'AAH (44 sollicitations).
- ◆ Des entretiens individuels sont proposés aux personnes sortant de détention afin d'évaluer leur situation administrative et sociale et de réactiver, adapter ou ouvrir les prestations nécessaires. Trois rendez-vous ont ainsi été réalisés sur le site de Versailles.
- ◆ Des actions collectives sont organisées et animées par le PIMMS Yvelines à destination des professionnels du SPIP et des publics suivis afin de renforcer la compréhension des droits et d'améliorer l'accompagnement à la sortie de détention.



Garantir le juste droit

Le versement d'1 589 131 834 € de prestations sur l'année 2025 constitue un enjeu financier fort. La Caf des Yvelines agit pour sécuriser ces paiements et garantir à chacun le versement de son juste droit.

Déployer une politique de contrôle pour garantir le paiement du juste droit

Dans un système fondé sur la déclaration des allocataires, garantir le versement du juste droit est une priorité. Cette exigence s'inscrit dans une politique de contrôle rigoureuse qui vise à sécuriser les données déclarées afin d'assurer un paiement juste, rapide et régulier des prestations. Elle concilie ainsi l'accès aux droits et la lutte contre la fraude.

Dans cette dynamique, la mise en œuvre de la solidarité à la source depuis le 1^{er} mars 2025 constitue une avancée majeure. Avec le pré-remplissage des déclarations trimestrielles de ressources pour les bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité, elle renforce la sécurité des versements et répond à l'enjeu du juste droit.

En 2025, la Caf des Yvelines a vérifié 840 067 points de contrôle dont :

- ◆ 786 431 contrôles automatisés ;
- ◆ 52 947 contrôles sur pièces ;
- ◆ 689 contrôles sur place.

Les contrôles ont permis de régulariser 32,65 millions d'euros en 2025 dont :

- ◆ 76 % sont des indus, c'est-à-dire des sommes en trop versées par la Caf récupérées par la suite ;
- ◆ 24 % sont des rappels, c'est-à-dire des prestations dues par la Caf aux allocataires.



840 067

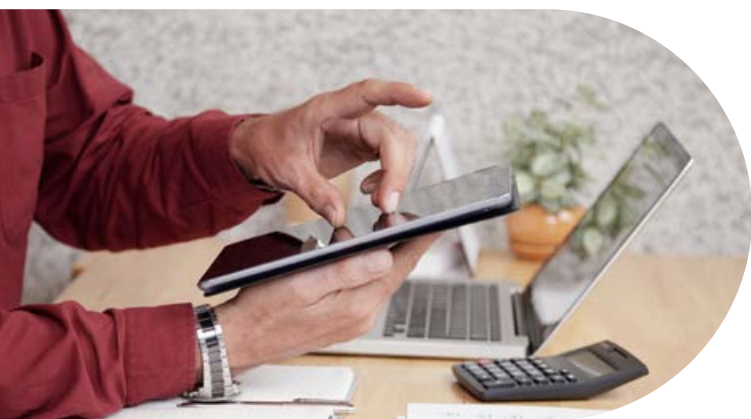
points de contrôle
vérifiés par la Caf

La prévention des indus au cœur de la qualité de service

La prévention des indus participe à la sécurisation de l'utilisation de l'argent public et représente un défi en termes de qualité de service, d'accès aux droits et de maîtrise de la charge. La Caf accompagne les usagers afin de prévenir les erreurs de déclaration génératrices d'indus.

En 2025, la Caf des Yvelines a déployé plusieurs campagnes :

- ◆ des campagnes de régularisation en direction des jeunes allocataires afin de les informer de leurs obligations déclaratives, tout en présentant les différents modes de communication avec la Caf et les rubriques utiles à la gestion de leur dossier ;
- ◆ une campagne de sensibilisation auprès des allocataires afin de les aider à compléter leur déclaration trimestrielle de ressources, notamment la répartition entre les salaires et les frais réels ;
- ◆ des campagnes mensuelles d'e-mailing concernant les nouveaux allocataires bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ou de la Prime d'activité afin de les sensibiliser à l'importance des déclarations de changement de situation ;
- ◆ la diffusion du guide « Caf mode d'emploi » à tout nouvel allocataire afin de favoriser l'accès aux droits et de rappeler les obligations déclaratives pour tout changement de situation ;
- ◆ des contacts téléphoniques auprès des allocataires ayant des indus supérieurs à 1 000 € afin de renforcer la compréhension des motifs générateurs d'indus.



La lutte contre la fraude : une priorité

Toute démarche volontaire visant à percevoir indûment des prestations (fausse déclaration, omission délibérée, usage de faux) de la part d'un allocataire entraîne l'obligation de rembourser les sommes indûment perçues et expose ce dernier à une sanction, pouvant aller de l'avertissement à la pénalité financière. Les situations les plus graves font l'objet d'un dépôt de plainte auprès de l'autorité judiciaire.

En 2025, 517 fraudes ont été détectées (774 en 2024) pour 8,07 millions d'euros (7,4 millions d'euros en 2024), représentant 0,51 % du total des prestations versées.

Sur les 517 fraudes détectées :

- ◆ 39 ont fait l'objet d'une sanction par le Conseil départemental car ces fraudes relevaient de sa compétence
- ◆ 478 sanctions ont été prononcées par la Caf :
 - 137 avertissements ;
 - 322 pénalités financières ;
 - 115 dépôts de plainte.

En 2025, la Caf des Yvelines a envoyé 2 651 lettres aux allocataires afin de leur rappeler leurs obligations de déclarer tout changement de situation.



Retrouvez le dossier de
presse dédié au juste droit

Une conférence de presse autour du juste droit

En septembre 2025, la Caf des Yvelines a réuni les médias yvelinois à l'occasion d'une conférence de presse consacrée à sa politique de contrôle et de lutte contre la fraude.

Didier GROSJEAN, Directeur, Adélaïde FAVRAT, Directrice comptable et financière, et Sabine DELPY Responsable du pôle Juridique, recouvrement et lutte contre la fraude, y ont présenté les chiffres clés 2024 et les leviers d'actions déployés au quotidien pour sécuriser le juste droit.

Un partenariat renforcé avec le Parquet

Dans le cadre de la lutte contre la fraude aux prestations sociales et de la prévention des incivilités, la Caf des Yvelines a consolidé sa coopération avec le Parquet à travers une rencontre de travail dédiée.

Cet échange a permis d'améliorer la coordination inter-institutionnelle afin :

- ◆ d'optimiser le traitement des dossiers de fraude ;
- ◆ d'harmoniser les procédures de signalement et de transmission des faits délictueux ;
- ◆ de renforcer la prévention et la gestion des incivilités à l'encontre des agents.

Ce partenariat contribue au respect des règles de la solidarité nationale, à l'égalité d'accès aux droits et à la protection des agents dans l'exercice de leurs missions de service public.





Une Caf partenaire des parcours de vie et des projets de territoires

La Caf des Yvelines accompagne les familles dans toutes les étapes de leur vie. En parallèle, elle agit aux côtés des acteurs locaux pour soutenir et développer des services pour les familles sur le territoire.



Contribuer à l'accompagnement social des familles

L'accompagnement social des familles yvelinoises, confrontées à des événements ou à des difficultés fragilisant la vie familiale, se décline dans une logique de rendez-vous personnalisés et d'actions collectives.

L'accompagnement individuel et personnalisé des familles

Afin de soutenir les familles les plus fragiles, les travailleurs sociaux, dans une démarche d'aller vers, proposent une rencontre à toutes les familles relevant des offres de service du travail social.

Les travailleurs sociaux ont ainsi rencontré dans ce cadre :

- ◆ 3 536 familles vivant une séparation ;
- ◆ 438 familles devant faire face à un impayé de loyer ;
- ◆ 275 familles confrontées au décès d'un parent ;
- ◆ 152 familles rencontrant des problématiques de logement trop petit ;
- ◆ 90 familles confrontées au décès d'un enfant ;
- ◆ 45 parents effectuant une première demande d'allocation journalière de présence parentale ;
- ◆ 22 parents seuls.

Des actions collectives pour mieux informer

Le pôle Accompagnement social propose des ateliers autour de différentes thématiques :

- ◆ « Parentalité » ;
- ◆ « Parents après la séparation » ;
- ◆ « Je recherche un mode d'accueil » ;
- ◆ « Je prépare la fin de mon congé parental » ;
- ◆ « Mon logement est trop petit » ;
- ◆ « Je recherche un logement » ;
- ◆ « Vacances Vacaf » ;
- ◆ « Départ en vacances ».

Des aides financières individuelles pour les familles allocataires

L'octroi des aides financières individuelles est régi par le Règlement intérieur d'action sociale, voté chaque année par le Conseil d'administration et reporté dans un document nommé MAG (Mon Accompagnement Global) mis à disposition de tous les partenaires via caf.fr.



Toutes les familles demandant à bénéficier d'une aide financière sont appelées par le secteur Orientations sociales et aides financières individuelles (OSAFI) afin d'évaluer la demande et envoyer les imprimés d'aides financières, orienter les familles vers un travailleur social Caf pour un accompagnement ou vers le partenaire adéquat si la demande ne relève pas du Règlement intérieur d'action sociale. En 2025, près de 3 516 appels ont été réalisés. 2 559 aides financières ont été versées aux familles pour un montant de 1 677 705 €.

Afin de faciliter l'accès aux temps libres, la Caf des Yvelines participe au financement :

- ◆ des activités sportives, culturelles ou de loisirs tout au long de l'année scolaire : une aide aux loisirs est proposée aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 600 € et des enfants âgés entre 4 et 11 ans ;
- ◆ des vacances en s'appuyant sur le service mutualisé VACAF : en 2025, 2 469 familles ont pu partir en vacances familles et 731 enfants en colonie.

La Caf des Yvelines favorise également l'accès au BAFA par une aide locale de 200 € pour la session de formation générale et une aide nationale de 200 € pour la session d'approfondissement. Le nombre d'aides a progressé de près de 50 % en 2 ans passant de 844 en 2023 à 1 532 en 2025.

Afin de promouvoir ces dispositifs auprès des familles et des partenaires, le pôle Accompagnement social anime chaque année des ateliers et des webinaires sur l'utilisation de ces aides. L'objectif est d'informer les familles bénéficiaires pour qu'elles puissent se saisir plus facilement de ces aides. Les partenaires sont également sensibilisés et peuvent être relais de l'information auprès des habitants de leurs territoires. En 2025, 48 séances d'information ou de travail social de groupe se sont tenues auprès des allocataires et partenaires.

Être aux côtés des partenaires

La Caf des Yvelines mène un véritable travail d'expert et d'accompagnement auprès des partenaires yvelinois afin de développer des services à destination des familles.

SDSF-AVS : une ambition collective au service des familles yvelinoises

Le Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale (SDSF-AVS) a pour objectif de renforcer et développer les services aux familles ainsi que d'accompagner les familles en fixant des objectifs pluriannuels pour le département des Yvelines, élaborés conjointement par les acteurs du territoire.

Il a été renouvelé fin 2025 pour la période 2026-2031 avec six nouveaux signataires.

Ainsi, 11 institutions et associations ont signé ce nouveau schéma avec la Caf, à savoir :

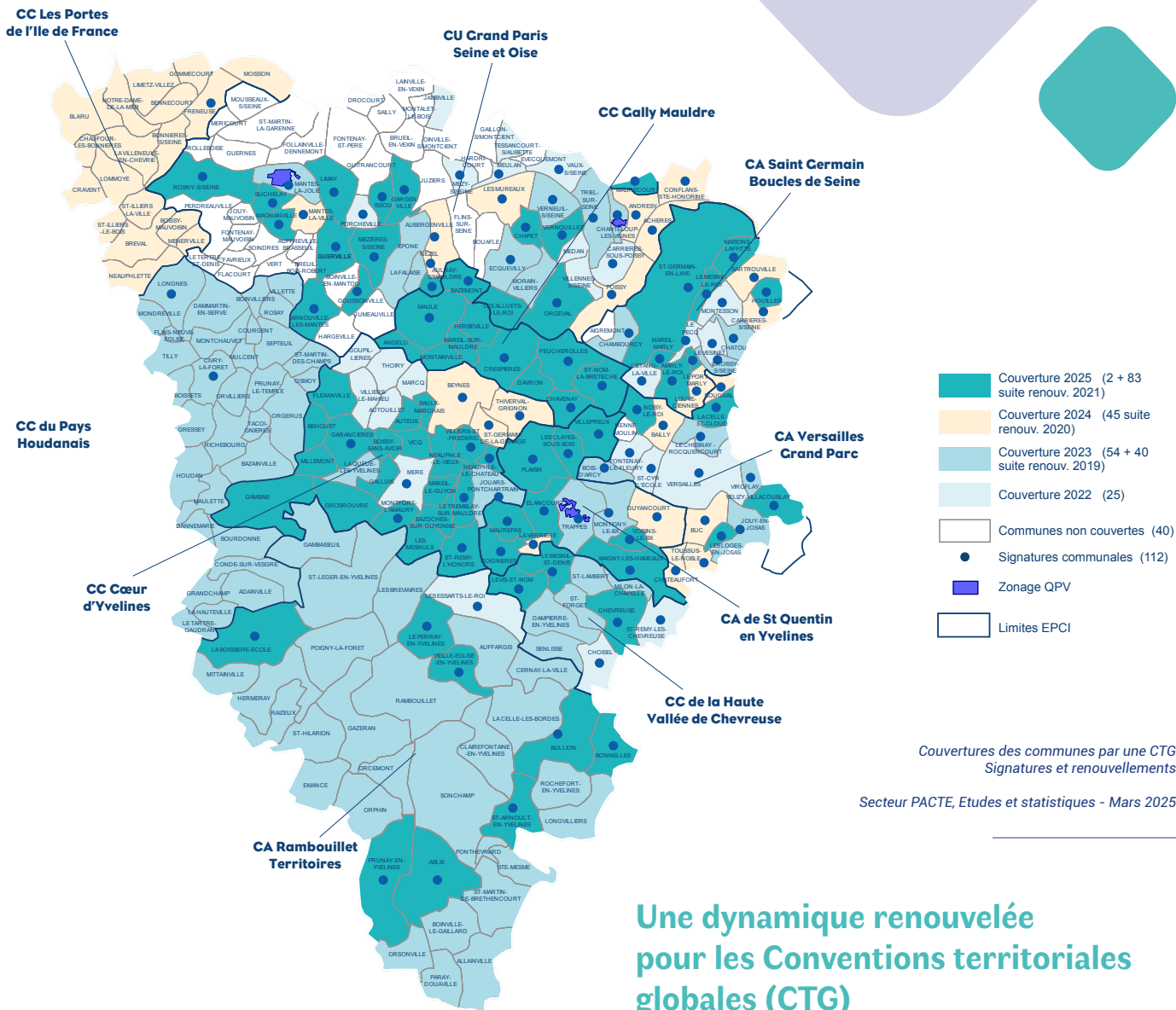
- ◆ la Préfecture des Yvelines ;
- ◆ le Département des Yvelines ;
- ◆ l'Union des Maires Yvelinois ;
- ◆ l'Association des Maires ruraux des Yvelines ;
- ◆ la Mutualité sociale agricole Ile-de-France ;
- ◆ la Délégation départementale des Yvelines de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- ◆ la Caisse primaire d'assurance maladie des Yvelines ;
- ◆ la Direction départementale des Yvelines ;
- ◆ la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines ;
- ◆ l'Union départementale des associations familiales des Yvelines ;
- ◆ et la Fédération des centres sociaux des Yvelines.

Ce nouveau schéma s'appuie sur un diagnostic du territoire, des fiches actions structurées par thématique et une comitologie renouvelée.



Consultez le SDFS-AVS


12
signataires
du SDFS-AVS



Une dynamique renouvelée pour les Conventions territoriales globales (CTG)

2025 a été marquée par le renouvellement de 60 Conventions territoriales globales avec, pour chacune d'entre elles, l'intégration du service public de la petite enfance dans un plan d'actions structuré, réalisée en concertation avec les collectivités territoriales.

Les démarches de renouvellement des CTG pour 2026 et 2027 ont débuté fin d'année 2025, avec la possibilité d'étendre le partenariat sur une durée de 5 ans. La stratégie CTG a été consolidée fin 2025, avec l'arrivée d'une nouvelle circulaire territoriale, visant à affiner le diagnostic au moment de la contractualisation par l'intégration de manière systématique des thématiques animation de la vie sociale et logement.

Cette dynamique partenariale a été renforcée avec une comitologie adaptée permettant d'affirmer le rôle d'expertise et d'accompagnement des communes par la Caf.

Pour soutenir cette démarche d'animation de réseau des CTG, le partenariat avec le pôle Ressources a été renforcé avec la planification d'ateliers en direction des Chargés de coopération.



60

CTG renouvelées sur 123, soit 48,7 % intégrant le service public de la petite enfance dans leur plan d'action de déploiement



84

chargés de coopération CTG



De nouvelles signatures de conventions avec nos partenaires

En 2025, le pôle Accompagnement social a conventionné avec EDF Solidarité. L'objectif est de favoriser l'accès aux aides et services de solidarité de ce fournisseur d'énergie par les travailleurs sociaux de la Caf.

Le pôle a également formalisé le partenariat avec la CPAM et le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) en signant une convention tripartite en juillet 2025. L'ambition est de favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes hébergées au sein des structures partenaires du SIAO. Cette démarche doit également faciliter l'orientation des familles allocataires vers le pôle Accompagnement social de la Caf.

Une mobilisation prégnante sur les événements partenariaux

Cette année, les travailleurs sociaux et les référentes techniques action sociale se sont mobilisés sur 12 forums portant sur la parentalité, les droits des femmes, l'accès aux vacances et aux loisirs. Les professionnels du pôle y ont valorisé les offres de service de la Caf et ses actions collectives.



Mon Compte Partenaire : une interface au service des échanges avec la Caf

Accessible depuis le site caf.fr, ce portail est la porte d'entrée des partenaires vers plusieurs services essentiels :

- ◆ consultation du dossier allocataire (CDAP) : ce service permet aux tiers habilités de consulter diverses données du dossier allocataire ;
- ◆ aides financières d'action sociale (AFAS) : utilisé pour les services financés par une prestation de service de la Caf, il facilite la déclaration des données d'activité et données financières ;
- ◆ déclaration des données relatives aux services d'aide à domicile (ADONIS) : ce service permet à la branche d'analyser l'évolution de l'activité des services d'aide à domicile ;
- ◆ service DGFIP : ce service facilite les échanges entre la Caf et les services des impôts, permettant aux agents de consulter en temps réel les informations nécessaires pour le recouvrement et les enquêtes fiscales ;
- ◆ espace tuteur : dédié aux tuteurs légaux ou mandataires judiciaires, cet espace leur permet de gérer les dossiers des personnes protégées dont ils ont la charge.

Ces services offrent aux 300 partenaires ayant des accès au portail Mon Compte Partenaire une gestion simplifiée et efficace de leurs interactions avec la Caf. Afin de garantir leur bonne utilisation par les partenaires, l'équipe du Centre national d'appui portail partenaires a à nouveau atteint l'objectif de 16 % de partenaires contrôlés sur les accès au service CDAP.

Développer les services à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

La Caf des Yvelines, par son soutien financier et son expertise, contribue à la création et au fonctionnement de structures et de services dédiés aux jeunes enfants, enfants et jeunes.

L'accompagnement au déploiement du service public de la petite enfance

2025 a été consacrée à l'accompagnement des collectivités locales à la mise en place du service public de la petite enfance.

Les leviers pour la création de places

En 2025, à la suite de l'accompagnement des partenaires, 148 créations de places de berceaux ont pu être validées en Commission d'action sociale. Ce soutien financier représente 2 954 000 €. Il est à noter que dorénavant la bascule de places de micro-crèches de prestation d'accueil du jeune enfant à des places de prestations de service unique seront valorisées, à savoir 18 places en 2025.

Le bonus trajectoire développement a été mis en œuvre fin 2025 : il s'agit d'un soutien financier destiné aux collectivités territoriales qui s'engagent à développer et pérenniser l'offre d'accueil du jeune enfant dans le cadre des Conventions territoriales globales (CTG).

Le montant versé pour valoriser le développement de places en crèches entre 2023 et 2025 est de 458 400 € et concernent 15 villes.

Enfin, les équipes ont accompagné deux projets de maisons d'assistant(e)s maternel(le)s en 2025, avec l'attribution d'une aide au démarrage d'un montant de 6 000 € chacune et de la signature de la charte de qualité MAM cosignée avec le Conseil départemental.

Service Public 
de la petite enfance

La mobilisation pour la pérennisation de places existantes

Sur le département, on recense en 2025 13 773 places d'accueil en crèches à prestation de service unique. Avec le contexte de pénurie des professionnels de la petite enfance, un sondage a été réalisé en direction des partenaires, constatant 3,6 % de places gelées connues, soit 53 communes concernées (501 places). Les raisons sont multiples mais la mobilisation du bonus « Attractivité » versé pour encourager la revalorisation salariale des professionnels de la petite enfance peut-être un levier. En 2025, 1 505 129 € de fonds ont été mobilisés dans ce cadre.

De plus, le Fonds dédié aux crèches en difficulté en 2025 a été mobilisé en direction de 4 crèches et le Fonds de modernisation des établissements (FME) versé pour accompagner financièrement les structures existantes souhaitant rénover ou améliorer leurs équipements a été mobilisé à hauteur de 3 298 200 €.

Par ailleurs, la Caf a réitéré son partenariat avec Boutique de Gestion Entreprises (BGE) pour accompagner les associations en difficulté à la réalisation d'un diagnostic local d'accompagnement.

Le soutien à des projets de fonctionnement des crèches

Le Fonds «Publics et Territoire» versé pour des projets de fonctionnement de structures afin de contribuer à la qualité d'accueil au sein des crèches a été mobilisé en 2025, avec 44 projets soutenus en matière de petite enfance pour un montant de 332 500 €.

De plus, le Fonds pour les journées pédagogiques versé pour la réalisation de 3 journées par an pour les équipes de crèches ne cesse d'augmenter depuis sa mise en place avec un montant de 1 481 017 €.





Le renforcement du contrôle des crèches

Les contrôles réalisés dans le cadre de l'instance départementale de contrôle action sociale ont conduit à la réalisation de 4 injonctions renforcées avec 1 restriction de fonctionnement, 2 fermetures provisoires et 1 fermeture définitive. Cette instance permet de partager entre partenaires les informations sur le suivi des crèches et ainsi travailler au maintien de leur activité.

Par ailleurs, 35 crèches ont été contrôlées par les services de la Caf en 2025. Le montant d'indu pour 3 crèches, d'un montant de 254 538,35 €, a été présenté en Commission d'action sociale et une décision de refus a été actée.

L'accompagnement à la création ou la rénovation de centre de loisirs

Le Fonds d'aide à l'investissement pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) applicables au 1^{er} janvier 2024, à savoir l'extension de l'aide nationale à l'investissement à l'ensemble du périmètre des ALSH (accueils périscolaires, accueils extrascolaires et accueils adolescents), a été fortement mobilisé par les partenaires.

En 2025, 2 526 436 € ont été mobilisés pour 43 projets de rénovation ou de création pour des accueils de loisirs sans hébergement.



2 526 436 €

43 mobilisés pour
**projets de rénovation
ou de création pour des
accueils de loisirs
sans hébergement**

L'accompagnement des Points accueil écoute jeunes (PAEJ)

En 2025, la mise en application du référentiel « Point accueil écoute jeunes » a été réalisée lors du renouvellement des agréments des structures en Commission d'action sociale. 6 PAEJ ont vu leur agrément renouvelé en adéquation avec ce nouveau référentiel et 6 PAEJ ont eu l'année 2025 pour se mettre en conformité avec les nouvelles exigences nationales.

La poursuite des cohortes « Label Onz'17 »

En 2025, la coordination de l'animation du label Onz'17 a été déléguée à la Ligue de l'enseignement afin d'animer le réseau en lien avec les trois institutions Caf/MSA/Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). La formation action est délivrée par la Fédération des centres sociaux des Yvelines pour la démarche Approche orientée changement (AOC) pour accompagner les partenaires à la rédaction de leur projet pédagogique et au renouvellement du label Onz'17.

En 2025, 22 structures ont bénéficié d'un financement de 3 000 € chacune pour mettre en œuvre une action en direction des jeunes qu'elles accueillent.

L'appui des structures jeunesse au départ en formation de leurs professionnels

En 2025, la Caf des Yvelines a fait le choix de soutenir la qualité d'accueil au sein des structures enfance et jeunesse en accompagnant les départs en formation des professionnels de l'animation.

Ainsi, 8 communes ont pu bénéficier d'un soutien financier pour des départs en formation de stagiaires en vue de l'obtention du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ou encore de l'analyse de la pratique professionnelle pour un montant global de 33 200 €.

Accompagner les parents

La Caf des Yvelines accompagne les parents dans le développement de leurs capacités à agir pour favoriser le bien-être et le développement de l'enfant et de l'adolescent, prévenir les difficultés éducatives et favoriser la qualité du lien parent-enfant.

L'animation du réseau des acteurs de la parentalité dans le cadre du Fonds national parentalité

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une nouvelle structuration du Fonds national parentalité a été déployée. Dans ce cadre, en mai 2025, le comité des financeurs du Fonds national parentalité a confié la mission d'animation et de coordination du réseau des acteurs parentalité des Yvelines à l'Union départementale des associations familiales des Yvelines (UDAF 78). Cette animation permet de favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs, assurer le partage des bonnes pratiques, notamment les plus innovantes, rassembler et diffuser l'information et permettre qu'une offre complète et lisible soit mise à la disposition des porteurs de projets et des parents.



L'expérimentation accompagnement individuel à la parentalité

Pour répondre aux besoins des parents, la CNAF souhaite expérimenter une nouvelle offre individuelle d'accompagnement à la parentalité. Cette nouvelle offre sera adossée prioritairement à des structures connues et financées par le réseau des Caf afin qu'elle s'intègre à un accompagnement plus global des parents. Elle est expérimentée sur dix départements dont celui des Yvelines. Cette démarche a pour objectif :

- ◆ d'élaborer collectivement une formule optimale via un référentiel national permettant le développement d'une nouvelle offre de service individualisée ;
- ◆ d'identifier les bonnes pratiques en la matière ;
- ◆ de mesurer la pertinence d'une telle offre de service et évaluer sa potentielle généralisation.

La Caf des Yvelines participe à l'expérimentation nationale depuis 2024. Mise en place sur le territoire d'une collectivité yvelinoise, 230 entretiens ont été réalisés en 2025 et 75 familles accompagnées. L'expérimentation tend à se développer en 2026.



France Info met en lumière le service public des pensions alimentaires

En janvier, la Caf des Yvelines a accueilli sur son site de Versailles France Info pour un reportage sur le service public des pensions alimentaires. Ce fut l'occasion d'expliquer aux journalistes le rôle de l'Aripa dans le cadre du versement des pensions alimentaires (allocation de soutien familial, intermédiation financière, aide au recouvrement...).

Les journalistes ont pu également assister à un entretien téléphonique avec une allocataire ayant bénéficié de l'intermédiation financière.

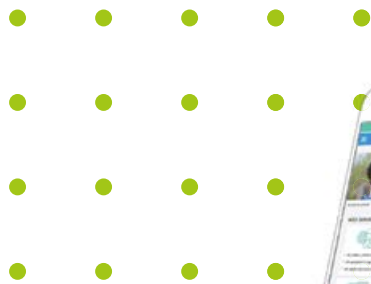
Une belle mise en lumière du travail quotidien réalisé par les équipes de l'Aripa qui gère cette activité pour 5 départements d'Île-de-France : Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val d'Oise.



L'Aripa, c'est
32 268



pensions versées ou intermédiées
sur les 5 départements en 2025



Le collectif au service de l'accompagnement des familles allocataires

Le pôle Accompagnement social s'est mobilisé pour proposer une offre d'interventions collectives à destination des familles allocataires en animant des webinaires ou des ateliers en présentiel à destination des parents et/ou futurs parents :

- ◆ « Parents après la séparation » ;
- ◆ « Je prépare la fin de mon congé parental » ;
- ◆ « Je recherche un mode d'accueil » ;
- ◆ « Parentalité ».

Ces temps d'information et de partage représentent 25 séances parfois coanimées avec nos partenaires du territoire (Conseil départemental, PMI, CPAM, France Travail...) et ont réuni 1 250 participants.



monenfant.fr : un allié essentiel pour les familles et les professionnels

monenfant.fr est un portail incontournable pour les parents, centralisant l'ensemble des informations utiles pour trouver une solution d'accueil adaptée à leurs besoins. Son interface claire et intuitive leur permet d'accéder rapidement à des conseils personnalisés et à des orientations fiables, qu'ils recherchent un(e) assistant(e) maternel(le), une crèche ou une autre structure d'accueil. Le site simplifie les démarches en regroupant en un seul espace toutes les ressources nécessaires.

Le portail offre également un accès sécurisé aux assistant(e)s maternel(le)s et aux structures d'accueil, qui peuvent y actualiser leurs disponibilités en temps réel. Cette mise à jour continue garantit aux familles une information fiable particulièrement précieuse pour les recherches urgentes ou la planification à plus long terme.

Dans les Yvelines, la quasi-totalité des acteurs de la petite enfance est référencée sur monenfant.fr, facilitant la mise en relation et renforçant un réseau collaboratif entre parents et professionnels. En proposant des outils pratiques et en fluidifiant la communication, le portail devient un appui essentiel pour une prise en charge adaptée et de qualité. Ainsi, au 31 décembre 2025, ce site de référence dédié à la parentalité recense sur le département des Yvelines :

- ◆ 99 % des assistant(e)s maternel(le)s ;
- ◆ 100 % des établissements d'accueil du jeune enfant ;
- ◆ 100 % des relais petite enfance ;
- ◆ 100 % des lieux d'information ;
- ◆ 100 % des services de médiation familiale ;
- ◆ 100 % des gardes à domicile ;
- ◆ 99 % des lieux d'accueil enfant-parent.

Développer l'animation de la vie sociale

L'action de la Caf des Yvelines a pour objectif de faciliter l'intégration des familles dans leur environnement proche et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

L'appui aux structures de l'animation de la vie sociale à la création ou à la rénovation

Dans le cadre des fonds locaux 2025, il a été proposé aux administrateurs de soutenir la rénovation et la création de structures d'animation de la vie sociale dans le département. Ainsi, 7 structures - 4 centres sociaux et 3 espaces de vie sociale - ont pu bénéficier d'un soutien financier pour un montant global de 279 300 €.

En parallèle, les équipes ont œuvré à accompagner les partenaires aux renouvellements de leur agrément tout au long de l'année, en partenariat avec la Fédération des centres sociaux et la Fédération des foyers ruraux.



**4 centres sociaux et
3 espaces de vie sociale
ont bénéficié d'un soutien financier
pour un montant global de**

279 300 €

Le renouvellement d'un Fonds d'aide exceptionnel d'animation de la vie sociale

Ce Fonds a pour but de préserver et soutenir les structures d'animation de la vie sociale qui présenteraient des difficultés afin d'éviter la cessation d'activité des structures en difficulté aiguë à court terme. Après analyse de plusieurs situations économiques, deux structures Espaces de vie sociale ont été accompagnées en 2025 pour un soutien financier global de 52 206 €.

Le renforcement du partenariat avec les centres sociaux

En 2025, le pôle Accompagnement social a maintenu le partenariat avec les référents familles des centres sociaux en organisant 4 visioconférences flash à raison d'une fois tous les 2 mois pendant 1h. À la demande des référents familles, cette durée a été augmentée pour permettre davantage d'échanges sur les pratiques et de perspectives d'actions communes sur les territoires.

De plus, les travailleurs sociaux accueillent les familles qu'ils accompagnent au sein de certains centres sociaux du territoire. Cette proximité donne de la visibilité aux offres de service du travail social Caf mais également aux activités proposées par les centres sociaux.

Favoriser l'inclusion

La Caf poursuit son engagement en faveur d'une société plus inclusive en renforçant l'accompagnement des acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte des besoins liés au handicap et à l'accessibilité des services.

Vers la création d'un pôle Ressources handicap

Un groupe de travail départemental réunissant plusieurs partenaires a été créé en 2020 autour de l'objectif commun de développer des offres de loisirs adaptées sur le territoire yvelinois pour les enfants et adolescents en situation de handicap. Il a été décidé de créer l'équipe mobile d'inclusion d'accueil et d'insertion par le loisir sur le département des Yvelines. L'objectif est d'accompagner les projets d'inclusion dans les milieux ordinaires en sensibilisant, formant et en accompagnant les personnels des structures d'accueils classiques.

Forte de cette expérience partenariale, fin d'année 2025, un appel d'offres a été lancé par la Caf en direction des acteurs du département du domaine d'intervention du handicap afin de mettre en œuvre un Pôle Ressources handicap.



La dématérialisation des échanges avec la Maison départementale des personnes handicapées

Depuis le 10 décembre 2025, la Caf des Yvelines et la MDPH des Yvelines échangent désormais leurs données entièrement en mode dématérialisé.

Cette modernisation marque une étape clé dans la fluidification et la sécurisation des interactions entre les deux organismes avec comme objectifs :

- ◆ des délais de transfert et de traitement nettement raccourcis grâce à des flux automatisés ;
- ◆ des données plus fiables et mieux sécurisées limitant les erreurs et renforçant la qualité des informations partagées ;
- ◆ une expérience usager améliorée avec moins d'interruptions de droits, une baisse du nombre et du montant des indus.

Améliorer le cadre de vie et l'habitat

La Caf, acteur des politiques publiques du logement, contribue à la solvabilisation des ménages et développe une politique d'action sociale volontariste en lien avec ses partenaires.

Le logement : une dimension essentielle dans l'accompagnement des familles

La thématique du logement est déployée tant dans les accompagnements individuels des familles que dans les interventions collectives.

Les ateliers « Mon logement est trop petit » animés en présentiel à Poissy et à Versailles s'adressent aux allocataires en situation de surpeuplement. Les travailleurs sociaux expliquent le principe de la dérogation à l'aide au logement, les démarches de relogement possibles et sensibilisent au mieux-vivre dans son logement. En 2025, 6 séances ont eu lieu et ont réuni 62 allocataires.

En parallèle, d'autres temps d'échanges intitulés « Je recherche un logement » sont venus enrichir l'offre d'ateliers collectifs. Coanimés par les travailleurs sociaux et des partenaires (Conseil départemental, bailleurs sociaux), ces séances ont vocation à informer les participants sur les démarches à réaliser pour déposer une demande de logement social et à orienter vers les partenaires et dispositifs mobilisables par les familles. En 2025, 7 ateliers ont réuni 64 participants en présentiel.



Enfin, le pôle Accompagnement social déploie une attention particulière sur la thématique des impayés de loyer. Cette offre s'articule en deux axes, l'un à destination des bailleurs, l'autre dédié aux locataires en impayé de loyer. Nous leur adressons des courriers d'information rappelant leurs droits et devoirs, les adresses utiles sur le territoire et la possibilité, pour les locataires en impayé locatif, d'être accompagnés par un travailleur social de la Caf.

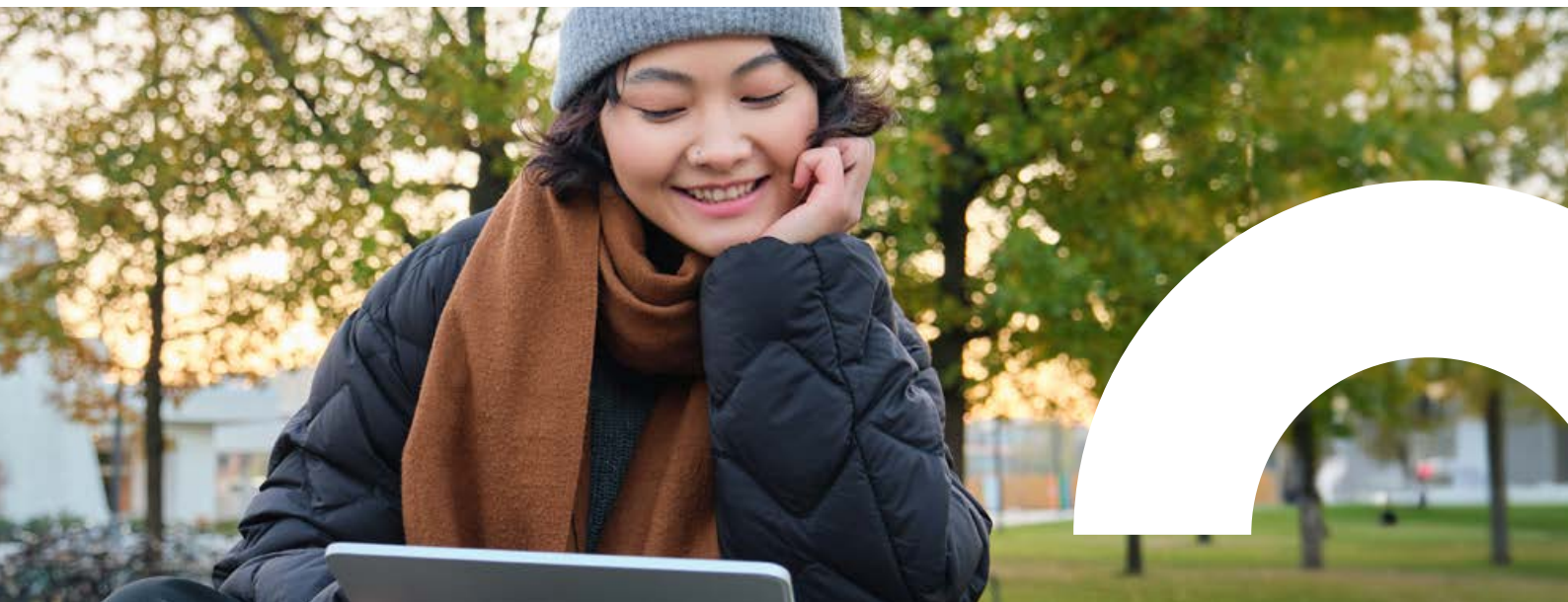
Une relation renforcée avec les bailleurs

2025 a été marquée par des actions autour de la relation bailleurs/Caf des Yvelines dans l'objectif d'améliorer le traitement des prestations liées au logement :

- ◆ accompagnement des bailleurs dans le cadre de l'utilisation de l'espace Bailleur sur caf.fr et des téléprocédures (contact pro-actifs) ;
- ◆ accompagnement en cas de difficultés ou concernant la compréhension des éléments des attestations de loyer, du circuit de traitement d'une demande d'aide au logement ;

Le secteur Logement a répondu à 143 demandes des bailleurs pour des situations de blocage ou modification de dossiers allocataires et à 4 988 mails dans la boîte partagée « Campagne loyers ».





Une participation active dans les instances et dispositifs partenariaux

La Caf des Yvelines s'implique au quotidien dans les instances et dispositifs partenariaux (Fonds de solidarité pour le logement, Commission départementale d'aide publique au logement...).

En 2025, la Caf des Yvelines a signé 2 nouveaux protocoles dans le cadre des Commissions locales d'impayés locatifs (CLIL) afin d'accompagner un plus grand nombre de communes dans la prévention des impayés de loyer.

Par ailleurs, la Caf a participé à 25 Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) en 2025.

L'accès au logement : un élément essentiel dans l'autonomie des jeunes

L'autonomie des jeunes passe notamment par leur accompagnement dans l'accès à un logement autonome. Telle est la fonction des Foyers de jeunes travailleurs au nombre de 8 sur le département.

Dans le cadre des renouvellements des Conventions territoriales globales, la thématique du logement sera abordée de manière systématique en lien avec le secteur Logement.

Enfin, dans le cadre des initiatives associatives, la Caf finance des associations qui permettent de travailler à l'amélioration de l'habitat sur les territoires de Trappes et des Mureaux.



8

foyers de jeunes
travailleurs



2

comités locaux
pour le logement
autonome des jeunes



20 000 €
versés
aux associations



Forte des valeurs de la Sécurité sociale, une Caf qui donne du sens, fédère et accompagne



L'attractivité de la Caf des Yvelines en tant qu'employeur est un enjeu clé pour recruter comme pour fidéliser les salariés en poste. C'est pourquoi elle s'engage pour leur offrir des opportunités de gestion de carrière et un environnement de travail qui correspondent à leurs attentes et aux valeurs de la Sécurité sociale.



Accompagner nos salariés

La Caf des Yvelines s'engage à accompagner ses collaborateurs et ses managers face aux changements et aux défis que représentent ses missions et les nouvelles modalités d'organisation du travail.

Classification 2025 : une réforme valorisante

L'année 2025 a été marquée par l'agrément le 20 mars des accords nationaux relatifs à la nouvelle classification des emplois. Cette réforme vise à attirer et fidéliser les collaborateurs, tout en s'adaptant à l'évolution à venir de nos métiers. Les principes fondamentaux de ce texte sont les suivants :

- ◆ le relèvement de l'ensemble des coefficients d'embauche de chaque grille et déplafonnement de tous les niveaux ;
- ◆ l'identification de perspectives de carrière pour la plupart des emplois, repères et non repères dont certains projetés sur plusieurs niveaux ;
- ◆ les acquis individuels et collectifs préservés (triple garantie de maintien de rémunération, de niveau et de statut pour les salariés) ;
- ◆ la garantie à tous d'une évolution minimale de 3 points minimum pour tous les employés et les cadres lors de la transposition.

Projet Voltaire : renforcer la maîtrise de l'écrit

Dans une volonté d'assurer une montée en compétences dans le domaine de l'écrit, à l'ensemble de ses collaborateurs, la Caf des Yvelines a déployé le Projet Voltaire en 2025 avec pour objectif de permettre aux apprenants de progresser dans plusieurs domaines liés à l'écrit : l'orthographe, la grammaire, le vocabulaire, la syntaxe, la ponctuation, la maîtrise des bonnes pratiques du courriel professionnel. Le Projet Voltaire assure un parcours simple, ludique, efficace mais surtout personnalisé.



477

agents ayant
bénéficié d'au
moins une
formation



26

stagiaires et
3 alternants accueillis

La prise de parole au service du management

À la Caf des Yvelines, nous croyons que manager ne se limite pas à diriger et piloter l'activité. C'est avant tout savoir prendre la parole pour expliquer, donner du sens et fédérer.

C'est avec cette conviction que, mercredi 12 novembre, 50 managers ont participé à une conférence animée par Cyril DELHAY, professeur en art oratoire à Sciences Po Paris depuis 25 ans.

Une intervention marquante, interactive et rythmée pour explorer les fondamentaux d'une parole claire et impactante :

- ◆ trouver l'équilibre entre savoir, émotion et attitude ;
- ◆ maîtriser respiration et regard pour mieux incarner son message ;
- ◆ oser s'exprimer grâce à des exercices concrets et accessibles.

Cette conférence marque le lancement d'un parcours apprenant ambitieux : dès le 1^{er} semestre 2026, des formations viendront renforcer ces compétences pour des prises de parole plus efficaces en réunion managériale, d'équipe, de projet ou encore avec nos partenaires.

Parce qu'un manager qui s'exprime avec clarté, c'est un manager qui engage, qui inspire et qui fait grandir.

Mobiliser, valoriser nos collaborateurs et œuvrer pour des conditions de travail améliorées

Valoriser les parcours des collaborateurs, favoriser l'interconnaissance, développer la transversalité, promouvoir la diversité des métiers... des engagements propices à la mobilisation collective des collaborateurs qui nécessitent également de renforcer cadre de travail et environnement professionnel.



La semaine en 4 jours/4,5 jours pérennisée : flexibilité et conciliation vies personnelle et professionnelle

À la suite du bilan de l'expérimentation de la semaine en 4 jours/4,5 jours, puis des échanges menés lors des négociations de septembre 2025, un avenant à l'accord du 22 avril 2024 sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée a été signé le 16 octobre 2025 entre la Direction et la CFDT. Cet avenant introduit la pérennisation d'une nouvelle organisation du temps de travail : la semaine en 4 jours ou 4,5 jours.

- ◆ Son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2026.
- ◆ À partir du 1^{er} septembre 2026, sous conditions d'éligibilité, nos collaborateurs auront la possibilité de bénéficier de l'une des deux nouvelles formules d'organisation du temps de travail (4 jours ou 4,5 jours).
- ◆ Parmi les 51 collaborateurs ayant intégré l'expérimentation initialement, 37 ont pu poursuivre dans le dispositif du 1^{er} janvier au 31 août 2026.



Passeport LinkedIn

Dans le cadre du développement de notre présence sur LinkedIn et pour promouvoir les valeurs de la Caf des Yvelines auprès des professionnels, partenaires et futurs talents, un programme d'ambassadeurs a été engagé en 2025. Il vise à :

- ◆ mettre en lumière les projets de la Caf à travers le regard des collaborateurs ;
- ◆ attirer de nouveaux talents grâce à une communication authentique et engageante ;
- ◆ renforcer la visibilité de la Caf sur LinkedIn.

7 collaborateurs volontaires se sont engagés dans ce programme.

Un anniversaire collectif pour les 80 ans de la Sécurité sociale

En juin, la Caf des Yvelines a participé à un moment de cohésion et de célébration à l'occasion des 80 ans de la Sécurité sociale.

Organisé à l'initiative de la CPAM des Yvelines au Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines, cet événement a rassemblé plusieurs Caf et organismes de la Sécurité sociale d'Île-de-France autour du spectacle « Célébration ! », une comédie vivante et accessible, saluée pour sa capacité à faire vivre avec humour et justesse les valeurs fondatrices de notre institution.

Plus de 80 collaborateurs de la Caf des Yvelines ont répondu présents, aux côtés de la Direction et des membres du Conseil d'administration. Une belle mobilisation collective, renforcée par la touche symbolique de bleu et de vert, portée par de nombreux participants en clin d'œil aux couleurs de la Sécu !

Handi'Trophy : un jeu pour changer de regard

Du 17 au 23 novembre, la Caf des Yvelines s'est engagée autour de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées avec plusieurs animations dont le jeu Handi'Trophy.

Créé par l'assistante sociale du personnel, ce jeu avait pour objectif de :

- ◆ sensibiliser les collaborateurs aux différentes formes de handicap, visibles et invisibles ;
- ◆ déconstruire les stéréotypes et idées reçues encore largement répandues ;
- ◆ valoriser et informer les collaborateurs sur la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- ◆ favoriser l'empathie et la compréhension des situations vécues par les personnes en situation de handicap ;
- ◆ encourager la collaboration, les échanges et les bonnes pratiques autour de l'inclusion au travail ;
- ◆ aborder un sujet sensible de manière dédramatisée et engagée pour l'ensemble des collaborateurs de la Caf des Yvelines.



Être parent à la Caf des Yvelines : informer, accompagner, rassembler

En 2025, la Caf des Yvelines s'est fortement mobilisée en faveur de la parentalité à travers deux temps forts complémentaires.

La journée des familles, organisée le 24 mai sur le site de Mantes-la-Jolie, a rassemblé 50 salariés, 20 conjoint(e)s et 98 enfants dans une ambiance conviviale et festive.

Au programme : petit-déjeuner gourmand, parcours d'animations réparties sur plusieurs étages et découverte des espaces de travail. Une journée chaleureuse, placée sous le signe du partage, qui a permis de réunir petits et grands autour de moments créatifs et fédérateurs.

Par ailleurs, **une semaine « Être parent à la Caf des Yvelines : des solutions pour vous accompagner »** a été organisée en novembre, dans le cadre du projet d'entreprise. Elle a permis aux collaborateurs de découvrir ou redécouvrir les services, droits et dispositifs existants liés à la parentalité : démarches lors de l'arrivée d'un enfant, recherche de modes d'accueil, offres RH et CSE, ressources utiles... Cette semaine s'est clôturée par un webinaire « Être parent à la Caf des Yvelines » qui a réuni 159 collaborateurs.

Valoriser nos ressources

Les ressources immobilières, informatiques et budgétaires de la Caf des Yvelines contribuent directement à la performance de l'organisme et des équipes.

L'année 2025 a été marquée par le lancement de trois grands projets favorisant les conditions de travail des collaborateurs ainsi que la sensibilisation de chacun aux enjeux environnementaux et sociétaux.



Vers des espaces de travail plus flexibles et collaboratifs

En 2025 a été mené le projet d'étude de faisabilité du déploiement du flex office à Versailles pour permettre de redynamiser les espaces du bâtiment.

Le réaménagement prévoit notamment l'augmentation du nombre de salles de réunion, la création de bulles acoustiques dédiées au travail au calme, ainsi que l'aménagement d'un vaste espace café convivial commun à tous les étages du site.

Transformation numérique et intelligence artificielle : des leviers au service des équipes

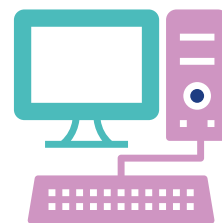
À l'heure de l'essor de l'intelligence artificielle, la Caf des Yvelines a un rôle à jouer afin d'accompagner les collaborateurs dans l'utilisation de cet outil ainsi que de l'ensemble des outils numériques mis à disposition (Suite Office notamment).



À ce titre, en octobre et novembre 2025, les collaborateurs ont été invités à découvrir l'exposition Caf'IA, conçue par le CafLab de la CNAF. Pensée comme un parcours interactif, cette exposition proposait une exploration pédagogique et progressive de l'intelligence artificielle à travers 27 panneaux répartis en 9 thématiques. Elle avait pour ambition de démystifier l'IA, de susciter la curiosité et de favoriser l'appropriation des concepts clés par les équipes.

Une gestion immobilière responsable au service de la performance durable

Les deux bâtiments de la Caf des Yvelines sont tous deux à haute performance énergétique. Pour autant, les équipes de la Direction des ressources, en lien avec les prestataires, poursuivent leurs efforts afin de réduire l'empreinte écologique du site, tout en garantissant un niveau de service de qualité.



33 %

c'est le taux de renouvellement des ordinateurs en 2025 pour plus de confort et de performance





Une Caf innovante et performante, dans une démarche d'amélioration continue et de responsabilité sociétale



Cultivant l'innovation collaborative, la Caf des Yvelines met en place de nouveaux services et projets tout en œuvrant pour l'amélioration de ses processus de travail et en plaçant la RSO au cœur de ses activités.



Piloter notre action, améliorer nos services et développer de nouveaux projets

Résolument innovante, la Caf des Yvelines s'engage à piloter son activité dans une démarche d'amélioration continue et en développant de nouveaux projets et services.

CAFYnspir' 2023-2027 : un projet d'entreprise vivant et fédérateur

Lancé pour la période 2023-2027, le projet d'entreprise CAFYnspir' constitue un cadre structurant pour l'ensemble des actions de la Caf. Il repose sur 23 projets, organisés autour de quatre ambitions majeures : garantir, soutenir, mobiliser et piloter. Ces ambitions traduisent une volonté forte : proposer un accompagnement toujours plus adapté et plus proche des besoins des familles, tout en améliorant en continu notre fonctionnement interne au bénéfice des collaborateurs.

Au-delà d'un portefeuille de projets, CAFYnspir' est une démarche globale qui irrigue l'ensemble de nos activités. Nos pratiques quotidiennes, nos initiatives locales, nos services rendus aux allocataires comme à nos partenaires, mais aussi notre organisation interne et nos modes de travail, s'inscrivent pleinement dans ces quatre ambitions. Le projet d'entreprise constitue ainsi une boussole commune, donnant du sens à l'action collective et favorisant la cohérence de l'ensemble de nos initiatives.

2025 : une année charnière pour le déploiement des projets

L'année 2025 marque une étape déterminante dans la mise en œuvre de CAFYnspir'. C'est en effet l'année où l'ensemble des 23 projets ont véritablement pris leur envol. Chaque projet est piloté par un binôme de chefs de projet, qui s'appuie sur des collectifs rassemblant des collaborateurs aux profils et aux expertises variés. Cette organisation favorise la transversalité, la co-construction et le partage d'expériences au sein de la Caf.

Trois projets ont été menés à leur terme en 2025, illustrant concrètement les avancées du projet d'entreprise :

- ◆ un projet dédié à la mise en œuvre de la solidarité à la source, enjeu majeur en matière d'accès aux droits ;
- ◆ un projet centré sur la performance et la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), visant à conjuguer efficacité collective et bien-être au travail ;
- ◆ un projet portant sur la finalisation de l'aménagement du bâtiment de Mantes, contribuant à l'amélioration du cadre de travail et de l'accueil des publics.

Un projet évolutif et en prise avec les transformations

CAFYnspir' se veut résolument évolutif afin de s'adapter aux transformations de notre environnement et aux réformes structurantes. Ainsi, trois nouveaux projets ont été intégrés en 2025 :

- ◆ le projet « Anticiper les impacts de la réforme France Travail », pour accompagner au mieux les évolutions des parcours des allocataires bénéficiant du RSA ;
- ◆ le projet « Préparer la réforme du Complément de mode de garde », visant à sécuriser et anticiper les changements à venir pour les familles ;
- ◆ le projet « Déployer BlueFiles », plateforme sécurisée d'échanges avec les partenaires, au service d'une coopération renforcée et plus fluide.

Capitaliser et progresser collectivement

Le 21 mai 2025, les chefs de projets engagés dans la démarche CAFYnspir' se sont réunis à l'occasion d'un atelier de partage d'expériences. Ce temps fort a permis d'échanger sur les pratiques de gestion de projet, de mettre en lumière les réussites, d'identifier les difficultés rencontrées, mais aussi de questionner les modalités de communication et d'animation autour du projet d'entreprise.

L'objectif était clair : capitaliser sur les bonnes pratiques existantes et imaginer collectivement des pistes d'amélioration concrètes, afin de renforcer l'efficacité de la démarche et l'appropriation de CAFYnspir' par l'ensemble des collaborateurs.

À mi-parcours, CAFYnspir' s'affirme ainsi comme un projet d'entreprise structurant, dynamique et fédérateur, au service des familles, des partenaires et des collaborateurs, et pleinement inscrit dans une logique d'amélioration continue.



CAFYnspir'

Nos collaborateurs ont des idées !

Les collaborateurs de la Caf des Yvelines ont massivement participé au Challenge régional Innovation Qualité organisé en juin 2025 pour les Caf de la région.

Un objectif : identifier des leviers et recueillir auprès du terrain les idées en matière de pilotage et d'amélioration de la qualité.

La Caf des Yvelines a pris la 1^{ère} place du podium avec 99 idées émises.

Une des idées des collaborateurs des Yvelines a été sélectionnée par le jury : un format de présentation innovant des bonnes pratiques essentielles au paiement du juste droit et à la prévention des indus. Une journée de hackaton a été organisée en octobre 2025 pour prototyper un format de vidéo de communication déclinable pour toute thématique.

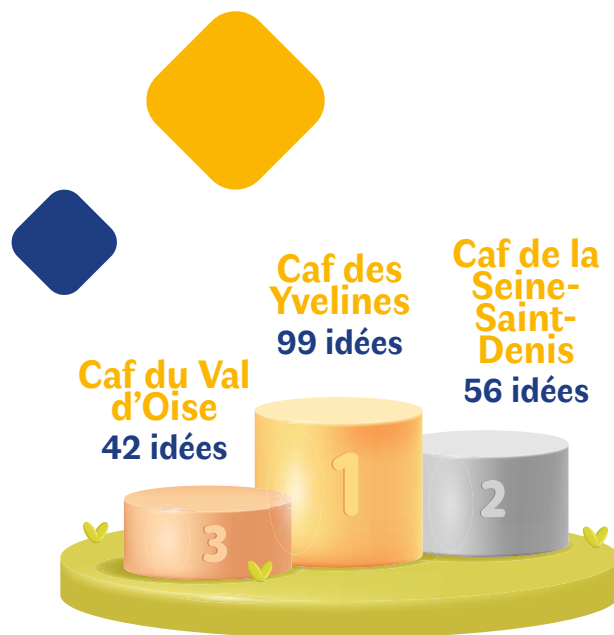
À la rencontre des parlementaires yvelinois

En mars et juillet, la Caf des Yvelines a accueilli les députés et sénateurs du département.

Ces rencontres ont permis d'établir un dialogue privilégié entre la Caf et les élus du département afin d'assurer une meilleure compréhension des réalités de terrain et renforcer notre collaboration sur les enjeux sociaux du territoire.

Parmi les sujets abordés lors de ces visites :

- ◆ la mise en œuvre des réformes 2025 :
 - la solidarité à la source ;
 - le service public de la petite enfance ;
 - le complément de mode de garde ;
 - la réforme France Travail.



- ◆ le rôle et les missions de la Caf des Yvelines ainsi que les enjeux essentiels du territoire, notamment :
 - l'adaptation de l'offre d'accueil face à la baisse de la démographie et aux difficultés de recrutement du secteur de la petite enfance ;
 - le fonctionnement de l'intermédiation financière des pensions alimentaires ;
 - les défis liés au logement, en particulier la gestion des situations d'impayés de loyers ;
 - le nécessaire partenariat institutionnel pour un meilleur service rendu.
- ◆ les données statistiques locales sur les allocataires (disponibles sur caf.fr) ;
- ◆ les ressources utiles pour les parlementaires et leurs équipes : monenfant.fr, pension-alimentaire.caf.fr, caf.fr.

Au-delà des échanges, cette visite a permis aux parlementaires de découvrir concrètement nos espaces d'accueil et de mieux comprendre l'organisation de notre accompagnement auprès des allocataires. Ils ont ainsi pu échanger sur les modalités d'accueil, les délais de rendez-vous et les préoccupations des usagers.

Coopérer et mutualiser au niveau régional et national

Dans une dynamique partenariale, la Caf des Yvelines est investie dans la mutualisation et la coopération avec les différents acteurs du monde social.



Yvelines–Landes : renforcer la performance grâce à la coopération inter-Caf

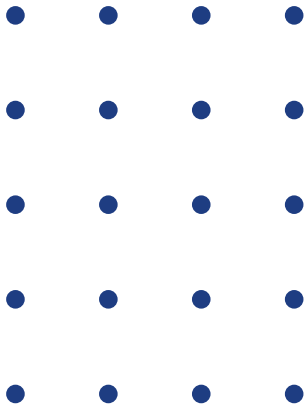
En 2025, le jumelage de production entre la Caf des Yvelines et la Caf des Landes s'est encore renforcé permettant d'accroître la capacité de traitement des dossiers yvelinois grâce à l'appui des équipes landaises.

Depuis près de dix ans, ce dispositif s'est progressivement structuré et amplifié : de seize agents landais mobilisés à l'origine, ce sont désormais 33 collaborateurs qui contribuent quotidiennement au traitement des demandes des allocataires des Yvelines. En 2025, cette coopération a permis la prise en charge de 104 307 dossiers, illustrant pleinement l'efficacité du partenariat.

L'année a également été rythmée par deux temps forts qui témoignent de la dynamique de coopération. En janvier, la Caf des Yvelines a accueilli à Versailles une délégation de la Caf des Landes pour échanger sur les perspectives d'évolution du jumelage et partager les bonnes pratiques en matière de gestion des prestations.

En septembre, une délégation yvelinoise s'est rendue à Mont-de-Marsan pour une journée d'ateliers thématiques, d'échanges entre directions et managers, et de travaux autour du portrait des allocataires yvelinois afin de mieux appréhender les spécificités territoriales.

Ces rencontres ont permis de consolider les liens entre les équipes, d'affiner les modalités opérationnelles du partenariat et de consolider une dynamique commune tournée vers la performance et la qualité de service.



Le Centre national d'appui : un acteur clé au service des partenaires Caf

Rattaché à la Caf des Yvelines, le Centre national d'appui est expert dans la gestion des partenaires nationaux et multi-départementaux, garantissant une organisation performante. Il gère environ 2 450 partenaires multi-départementaux et près de 30 000 utilisateurs habilités au portail. Ses principales activités sont :

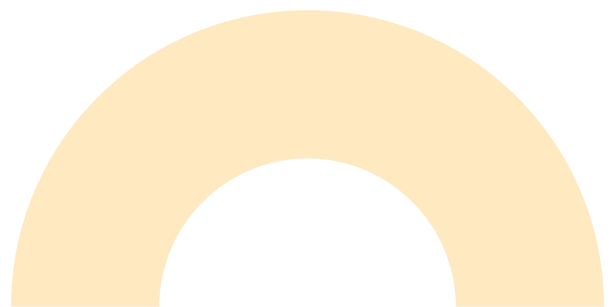
- ◆ l'habilitation et l'appui aux services du portail partenaires ;
- ◆ le contrôle et la gestion des accès CDAP ;
- ◆ l'élaboration et la mise à jour de supports et procédures, en lien avec la CNAF ;
- ◆ la contribution aux projets d'évolution du portail Mon Compte Partenaire ;
- ◆ la formation des centres de ressources sur les différents services ;
- ◆ la participation aux instances de suivi avec la CNAF (Comité de pilotage, Comité opérationnel).

Engagé dans un accompagnement de qualité, le CNA traite plus de 20 000 mails par an et améliore en continu ses outils et processus. Attentif aux retours des partenaires et aux évolutions technologiques et réglementaires, il adapte ses pratiques pour garantir un service fiable, réactif et conforme aux attentes du réseau.

Une journée inter-Caf riche et engagée autour de l'Aripa

Dans le cadre d'une offre de service nationale et mutualisée, la Caf des Yvelines assure le traitement des dossiers Aripa de cinq départements d'Ile-de-France (75, 78, 92, 93 et 95).

2025 a été marquée par l'organisation, en novembre, d'une journée de rencontre entre l'ensemble des référents des départements et l'équipe Aripa de la Caf des Yvelines. Cette rencontre avait pour objectifs de renforcer l'interconnaissance entre les acteurs, fluidifier les circuits de collaboration, harmoniser les bonnes pratiques et développer une meilleure compréhension de l'intermédiation financière.



S'engager en faveur des enjeux environnementaux et sociétaux

Réduire notre impact environnemental, s'engager en faveur de la qualité de vie au travail, développer l'achat responsable, élargir notre implication sociétale dans les territoires... autant d'engagements pris par la Caf des Yvelines.

Vers une RSO durablement ancrée dans nos pratiques

La démarche RSO a également été relancée en 2025 grâce au projet d'entreprise et sera pérennisée par la formalisation d'un nouveau Schéma directeur articulé autour de 3 grands axes stratégiques :

- ◆ la gestion des ressources et des achats ;
- ◆ la qualité de vie et les conditions de travail ;
- ◆ les liens avec les allocataires et les partenaires.

Ce schéma sera décliné en actions concrètes dans la lignée des actions déjà mises en place. Parmi les initiatives engagées en 2025, figurent celles à l'attention des collaborateurs en matière de pratiques d'écoresponsabilité au quotidien :

- ◆ l'éco-conduite en adoptant une conduite plus responsable pour limiter la consommation de carburant et les émissions polluantes ;
- ◆ les éco-gestes numériques afin de limiter la pollution numérique, de préserver les ressources et de favoriser un usage plus responsable des technologies.

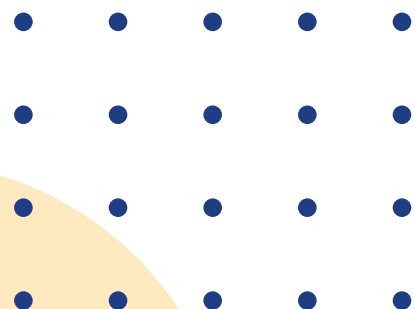
Le Caf des Yvelines s'engage en faveur des jeunes

Fidèle à son engagement en faveur de la jeunesse, la Caf des Yvelines a signé en mai 2025 deux conventions de partenariat avec les lycées professionnels Jacques-Prévert à Versailles et Vaucanson aux Mureaux. Destinées aux élèves en Bac professionnel « Métiers de l'accueil » et aux étudiants en BTS Économie sociale et familiale (ESF), ces conventions renforcent les liens entre notre institution et les futurs professionnels du secteur social et de l'accueil.

Elles ont pour objectifs :

- ◆ d'offrir aux lycéens des stages immersifs au sein de nos accueils afin de leur faire découvrir la diversité de nos missions et les valeurs du service public ;
- ◆ d'intervenir directement dans les établissements pour présenter nos métiers, nos parcours professionnels et les opportunités d'engagement au sein de la Sécurité sociale.

En 2025, quatre jeunes ont ainsi été accueillis en stage : deux issus du lycée Vaucanson des Mureaux et deux du lycée Jacques-Prévert de Versailles.





Odyssea : un record de participation

En octobre, le Château de Vincennes a accueilli la 24^e édition parisienne d'Odyssea, marquée par une mobilisation exceptionnelle : 50 000 participants ont répondu présents et ont cumulé 383 506 kilomètres parcourus. Seuls, en famille, entre amis ou collègues, ils ont relevé le défi des 10 km course, des 5 km marche/course ou du challenge connecté au profit de la lutte contre le cancer du sein.

La Sécurité sociale, représentée par 3 677 marcheurs et coureurs, dont 83 côté Caf des Yvelines, a remporté une nouvelle fois le prix du Challenge du cœur, prix décerné à l'entreprise ayant mobilisé le plus grand nombre de participants.

Une collecte au bénéfice des Restos du cœur

Au-delà de leurs missions, l'implication citoyenne des salariés de la Caf des Yvelines ne se dément pas. Preuve avec la collecte organisée par la Caf au bénéfice des Restos du cœur : le personnel a été au rendez-vous en donnant de nombreux produits d'hygiène et produits bébé :

- ◆ 63 produits d'hygiène pour bébés ;
- ◆ 123 produits alimentaires pour bébés ;
- ◆ 71 produits d'hygiène féminine.





Caf des Yvelines